

Accidentologie

(Edité le 03/12/2019)

Source : www.aria.developpement-durable.gouv.fr

Nombre d'événements : 163

Nombre d'événements retenus : 48

Critères :

Mot clé :CO2

Activité(s) :

Pays :

Type d'accident(s) :

Type d'événement(s) :

Mention(s) CLP :

Dates :

N° ARIA : 32817

Survenu le : 29/11/2006

Pays : FRANCE / Département : 77 / Commune : GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS

Activité : Fabrication de produits azotés et d'engrais

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 1

Explosion d'hydrogène dans la salle des machines de l'atelier de fabrication NH3

Dans une usine chimique, une explosion et une fuite enflammée se produisent au niveau de la bride d'une soupape sur le turbocompresseur de l'atelier de fabrication d'ammoniac (NH₃) en cours de redémarrage. Les détecteurs hydrogène et l'alarme incendie alertent la salle de contrôle qui met aussitôt l'atelier en sécurité. L'équipe d'intervention éteint rapidement le sinistre. Le POI n'est pas déclenché. L'accident ne fait pas de victime, l'opérateur présent à proximité ayant pu fuir juste avant l'explosion, après avoir entendu le sifflement dû au rejet de gaz de synthèse composé à 70 % d'hydrogène (débit de 15 000 Nm³/h). Les conséquences matérielles concernent l'environnement direct du turbocompresseur : cablages électriques, bardages fondus, calorifuge de canalisations fortement endommagé... L'unité de fabrication d'ammoniac sera arrêtée pendant plus d'un mois. Cinq jours avant l'accident, un problème lié au défaut d'absorption de CO₂ au niveau de la colonne de décarbonatation de l'unité de production de NH₃ alors en redémarrage conduit les opérateurs à ouvrir la mise à l'air en aval de la colonne avant le déclenchement de la sécurité de température haute. Cette mise à l'air trop importante (erreur opératoire), entraîne la chute de la pression d'aspiration du turbocompresseur de synthèse de NH₃ et l'activation de l'arrêt d'urgence de l'atelier. La soupape sur la ligne entre le turbocompresseur et le réacteur de méthanisation est alors sollicitée sur pression haute et s'ouvre sans que les opérateurs ne le remarquent. Les jours suivants, la production reprend mais un bilan des gaz de synthèse anormal conduit l'exploitant à mener de plus amples investigations et découvre que la soupape précédemment sollicitée n'est plus étanche : elle laisse s'échapper les gaz via une cheminée haute de 47 m. L'atelier est arrêté une nouvelle fois pour permettre le remplacement de la soupape incriminée. L'unité redémarre une nouvelle fois. L'amorçage de la réaction de méthanation intervient à 22 h ; le turbocompresseur de synthèse démarre à 1h30 ; l'accident se produit à 3h14 sur la bride de la soupape nouvellement en place (diamètre 6" soit 150 mm). L'accident serait dû à un sous-tarage de la soupape qui, sollicitée lors du démarrage, aurait "battu", entraînant des vibrations à l'origine du desserrage rapide des écrous de la bride. Par ailleurs, ceux-ci étaient vraisemblablement insuffisamment serrés. Le défaut de traçabilité des opérations de jointage (couple de serrage) est également mis en avant. Au titre du retour d'expérience, la société en charge du retarage des soupapes devra faire l'objet d'un agrément par le service inspection de l'usine, les procédures de jointage sont améliorées, les cahiers des charges concernant le jointage et la révision des soupapes sont renforcés, un capteur de pression supplémentaire est mis en place...

N° ARIA : 34018

Survenu le : 17/12/2007

Pays : FRANCE / Département : 32 / Commune : AUX-AUSSAT

Activité : Transformation et conservation de la viande de volaille

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Incendie dans un abattoir.

Un feu se déclare à 7 h dans le hangar à structure métallique de 1 080 m² d'un abattoir. L'accident a lieu lors de l'allumage en début de journée du bac à cire utilisé pour la finition du nettoyage des animaux abattus : petites plumes, duvet... La cire s'enflamme brutalement, 2 extincteurs ne permettent pas d'éteindre les flammes qui se communiquent aux combles par l'intermédiaire d'une hotte d'aspiration. Une épaisse fumée envahit le local ; l'exploitant et les 3 ouvriers déjà présents sont obligés de quitter les lieux ; ces derniers parviennent auparavant à déplacer les caisses contenant les 1 700 canards devant être abattus dans la journée. L'incendie se propage à l'ensemble du hangar de 60 m de long et de 18 m de large : salle d'abattage, salle de conditionnement, atelier de découpe, chambres froides, bureau et conserverie heureusement vide, les clients ayant été livrés en cette période de l'année. La température au coeur du foyer atteint 1 000 °C. Des palettes de bois entreposées à côté d'un réservoir fixe de dioxyde de carbone (CO₂) permettent aux flammes d'atteindre ce dernier ; l'isolant en polyuréthane fond, les soupapes en s'ouvrant évacuent la surpression engendrée par la chaleur de l'incendie évitant ainsi d'endommager la partie sous pression. D'importants moyens humains et matériels sont mobilisés : 27 pompiers, une dizaine de véhicules, 7 lances... Le feu sera éteint à 11h49, la moitié du hangar s'est effondrée. Aucun blessé n'est à déplorer, mais 20 employés sont en chômage technique. Hors chambres froides, aucune autre précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Le réservoir de CO₂ doit être remplacé. La gendarmerie s'est rendue sur les lieux.

N° ARIA : 35063

Survenu le : 16/08/2008

Pays : ALLEMAGNE / Département : 0 / Commune : MÄNCHENGLADBACH

Activité : Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

Conséquences : Humaine : 4 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Fuite CO₂ sur système d'extinction d'un entrepôt dans une unité de fabrication de laque.

Dans une usine de laques, une fuite de dioxyde de carbone (CO₂) se produit vers 6 h sur un système d'extinction automatique d'incendie qui s'est déclenché à la suite d'un départ de feu. La fuite perdure après l'extinction des flammes à la suite d'une défaillance du dispositif. En l'absence de vent, le CO₂ ne se disperse pas et un nuage se répand dans le voisinage ; 107 personnes sont intoxiquées, 16 d'entre elles sont hospitalisées dont 1 est plus gravement atteinte (soins intensifs). Les autorités locales déclenchent un plan d'alerte. Le réservoir de CO₂ de l'usine s'est presque vidé (40 m³ sur 50, soit 24 t de CO₂ liquéfié). Des difficultés sont rencontrées lors de l'intervention qui mobilise d'importants moyens humains et matériels (350 à 400 véhicules de secours : pompiers, camions, police, croix-rouge...), les premiers véhicules d'intervention calant par manque d'oxygène en arrivant sur les lieux. Un périmètre de sécurité de 2 km est mis en place, les circulations ferroviaire et autoroutière sont interrompues. Une cinquantaine de logements proches (150 personnes) est évacuée le temps que le nuage se dissipe. Durant l'après-midi, les secours effectuent des reconnaissances et des mesures de CO₂ dans les caves des habitations, installant au cas par cas des ventilateurs pour diminuer les trop fortes concentrations de CO₂. Le nuage de CO₂ ne se dissipe toujours pas, 2 hélicoptères interviennent à basse altitude pour brasser l'air et permettre au CO₂ de se diluer plusieurs heures plus tard. Les personnes évacuées regagnent leur domicile en fin d'après-midi. L'exploitant communique largement avec les médias lors de la crise, présentant notamment ses excuses aux personnes intoxiquées et / ou évacuées. Un expert vérifie l'installation CO₂ qui s'est avérée défaillante. Selon la police, l'incendie aurait pour origine une auto-inflammation de copeaux de bois au contact d'une lasure à base d'huile (huiles siccatives?).

N° ARIA : 35316

Survenu le : 28/07/1998

Pays : ETATS-UNIS / Département : 0 / Commune : IDAHO FALLS

Activité : Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles

Conséquences : Humaine : 2 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Fuite CO2 d'un système de protection incendie

Lors de la préparation de la maintenance préventive d'équipements électriques dans un grand laboratoire de recherche nucléaire, le système d'extinction automatique d'incendie par noyage total au CO2 se déclenche de manière intempestive vers 18 h dans le bâtiment électrique où se déroulent les opérations. L'activation intempestive des têtes de contrôle électriques du système serait due à un courant induit lors de l'ouverture du coupe-circuit du dernier circuit de 4 160 volts. L'alarme de pré-décharge de CO2 temporisée sur 30 s pour laisser le temps aux personnes de quitter les lieux, ne se déclenche pas. Le bâtiment dans lequel circulent les 13 agents de maintenance se remplit brutalement de CO2 (25 t), la visibilité devient nulle. Les employés ne peuvent pas fuir en sécurité : ils ne sont pas entraînés, les issues de secours ne sont pas clairement indiquées ni illuminées, aucun ARI et aucune ventilation de secours n'est disponible. Un mort et plusieurs blessés graves sont à déplorer ; 15 personnes feront l'objet d'un traitement médical. Un rapport d'investigation relèvera que la gestion du risque lié au système d'extinction au CO2 était déficiente : absence d'informations et de conditions de sécurité liées au CO2 dans les manuels de sécurité de l'entreprise, dans le design des contrôles procédés, dans les procédures, ainsi que dans les programmes de formations. Des actions correctives seront entreprises dans tous ces domaines. De plus, le système, installé en 1971 et modifié en 1997 n'était pas correctement conçu au regard des exigences américaines de ce type de systèmes ; il manquait un deuxième signal de pré-décharge indépendant de la manière dont le système est activé (automatique ou manuel). Plusieurs accidents sur le site depuis 1996 avaient déjà montré le besoin d'analyses des risques et d'une amélioration drastique des mesures d'organisation et de contrôles de travaux.

N° ARIA : 35356

Survenu le : 15/01/1999

Pays : ETATS-UNIS / Département : 0 / Commune : WATERFORD

Activité : Production d'électricité

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

décharge intempestive CO2 système incendie

Dans une centrale nucléaire en fonctionnement, le dioxyde de carbone (CO2) du système de protection incendie se décharge brutalement à 17h49 dans la pièce de chemins de câbles implantée sous la salle de contrôle du réacteur 3. Un opérateur de maintenance stagiaire, dépoussière dans le bâtiment de service un circuit imprimé du panneau de contrôle CO2 associé à la pièce de chemins de câbles, située elle dans le bâtiment de contrôle. Le dépoussiérage active le système d'extinction. La décharge de CO2, dans la pièce de chemins de câbles heureusement vide, déclenche une alarme de sécurité sur la porte de cette pièce. Un responsable sécurité qui part vérifier l'alarme de la porte, sent une odeur avant d'arriver sur les lieux (le CO2 est parfumé pour des raisons de sécurité), reconnaît le danger, sort rapidement du bâtiment et confirme l'alerte. Peu après sa libération, le gaz se répand dans des pièces situées en dessous et dans les différents chemins d'accès. La concentration dépasse 50 000 ppm dans la cage d'escalier de la salle de contrôle 37 min. après la décharge, alors qu'elle ne devrait pas dépasser 10 000 ppm (valeur recommandée par le guide de la commission nucléaire américaine). Les systèmes de purge du CO2 (ventilation) du bâtiment de contrôle sont enclenchés 2 h après la décharge, en commençant par la salle des appareils de commutation qui contient des éléments de sécurité importants, dont le tableau auxiliaire d'arrêt réacteur. La mise en place de la ventilation dévie l'air de la salle de contrôle vers la salle de commutation, créant une dépression dans la salle de contrôle permettant au CO2 d'y migrer. Les opérateurs de la salle de contrôle, conformément à leur procédure, s'équipent d'ARI dès que la concentration en CO2 atteint 5000 ppm ; ils les garderont 6 h jusqu'à purge totale du CO2 de la salle de contrôle. Celle-ci a enregistré un pic de concentration à 17000 ppm. La migration du CO2 dans les différentes pièces aurait pu diminuer la capacité opérationnelle des opérateurs à arrêter la centrale en sécurité en cas de feu dans la pièce de chemins de câbles. L'exploitant testera tous ces circuits et modifiera les procédures d'isolement des zones potentiellement affectées par le CO2. Il renforcera la formation des opérateurs au port d'ARI et envisage de tous les habiliter. En effet, ce jour là, les opérateurs étaient formés et il y avait suffisamment d'ARI, ce qui n'était pas forcément le cas pour toutes les équipes.

N° ARIA : 35386

Survenu le : 25/12/1986

Pays : FRANCE / Département : NC / Commune : NC

Activité : Programmation, conseil et autres activités informatiques

Conséquences : Humaine : 2 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Mauvais déclenchement système alarme CO2

En voulant effectuer un branchement dans un centre de traitement de données informatiques en développement, un opérateur déclenche manuellement le système automatique d'extinction incendie au dioxyde de carbone (CO2) ; 1 mort est à déplorer.

N° ARIA : 35387

Survenu le : 14/01/1993

Pays : ALLEMAGNE / Département : 0 / Commune : DRESDE (DRESDEN)

Activité : Autre commerce de détail en magasin non spécialisé

Conséquences : Humaine : 3 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

mauvais déclenchement système extinction incendie CO2

Un technicien déclenche une décharge de dioxyde de carbone (CO2) dans une galerie commerciale à la suite d'une mauvaise installation du dispositif de protection incendie. En 11 min., 3 700 kg de gaz sont relâchés dans la galerie recevant du public ; 12 personnes sont intoxiquées dont 2 décèdent. Les installateurs du système d'extinction automatique seront tenus responsables de l'accident.

N° ARIA : 36458

Survenu le : 04/07/2009

Pays : FRANCE / Département : 30 / Commune : NIMES

Activité : Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Fuite de dioxyde de carbone
Une fuite se produit sur une bouteille de 12 l de dioxyde de carbone (CO ₂) à proximité d'un stockage de 30 bouteilles, à l'extérieur d'un commerce de produits oenologiques et d'articles de chais. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 200 m et évacuent 49 personnes. La fuite est stoppée et les riverains regagnent leurs logements.

N° ARIA : 37432
Survenu le : 02/11/2009
Pays : FRANCE / Département : 26 / Commune : BOURG-LES-VALENCE
Activité : Production d'électricité
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Déclenchement des protections incendie dans une centrale hydroélectrique
Dans une centrale hydroélectrique, les protections incendie se déclenchent intempestivement vers 11h45 et 12 bouteilles de 100 l de CO ₂ sont percutées. Les secours évacuent 11 employés et ventilent le bâtiment mais rencontrent des difficultés car les locaux sont fermés. A 14 h, les pompiers mesurent une concentration en oxygène "normale" et les employés regagnent leur poste de travail. L'alternateur impliqué dans l'évènement était à l'arrêt pour maintenance, la production n'a donc pas été impactée.

N° ARIA : 38739
Survenu le : 17/05/2010
Pays : FRANCE / Département : 16 / Commune : ANGOULEME
Activité : Transports ferroviaires de fret
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Fuite de dioxyde de carbone sur un wagon-citerne
Vers 13h45, une fuite est détectée sur un wagon réfrigéré contenant 30 m ³ de CO ₂ et stationné en gare de triage d'Angoulême. Le personnel ferroviaire arrête la circulation et confine les voyageurs dans le hall de la gare. Le maire et la police sont contactés. 2 pompiers sous ARI identifient une soupape de surpression fuyant par intermittence. A 14h05, les services ferroviaires et les pompiers autorisent le train à partir en direction de Bayonne. Les gares de transit et celle de destination ainsi que le destinataire du chargement sont informés et prendront en charge le convoi. L'incident occasionne une interruption de 15 min du trafic ferroviaire et le retard d'un TGV.

N° ARIA : 39179
Survenu le : 25/10/2010
Pays : FRANCE / Département : 59 / Commune : LILLE
Activité : Transports ferroviaires de fret
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Fuite d'un wagon-citerne de dioxyde de carbone.
Une fuite est détectée sur une citerne contenant du dioxyde de carbone (CO ₂) circulant en sortie d'une gare de triage. Le trafic est interrompu pendant 30 minutes et la gare fermée durant 20 minutes, le temps d'identifier et de resserrer la vanne mal fermée.

N° ARIA : 40289
Survenu le : 09/05/2011
Pays : FRANCE / Département : 56 / Commune : PLUMELIN
Activité : Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Feu de friteuse dans une usine agroalimentaire

Un feu se déclare vers 6h15 sur une friteuse électrique contenant 1 000 l d'huile dans une usine agroalimentaire fabriquant notamment des produits frits de type nuggets de volailles. Le système d'extinction automatique se déclenche ; les bouteilles de CO2 sont percutées mais l'asservissement de la fermeture par clapet de la cheminée d'extraction n'a pas fonctionné en raison du grippage du mécanisme. Ce dysfonctionnement a pour effet d'activer le feu dans le local sans toutefois occasionner de dégâts collatéraux ; 7 employés évacuent le bâtiment pendant 6 h. Les pompiers éteignent l'incendie vers 8 h puis ventilent les locaux. Cette friteuse étant la seule de l'établissement employant 43 personnes, 20 à 25 salariés devraient être en chômage technique. L'accident qui n'a pas occasionné de dommages matériels importants, est dû à un défaut de régulation de chauffe de la friteuse entraînant un début d'incendie amplifié par le manque d'entretien du mécanisme assurant la fermeture par clapet de la cheminée d'extraction. Une partie des eaux d'extinction a rejoint l'infrastructure d'assainissement collective avant l'obturation du réseau. Le reste, confiné dans le puits de relevage, a été pris en charge par une société spécialisée. A la suite de cet accident, l'exploitant s'engage à mettre à jour son étude de dangers et à assurer la formation du personnel pour les équipes de première et seconde intervention ; un exercice d'évacuation est par ailleurs prévu dans l'année 2011. Le système d'extinction automatique sera redimensionné pour garantir la capacité d'extinction sur la nouvelle installation, la friteuse ancienne génération sera remplacée par une friteuse à fluide thermique.

N° ARIA : 40497

Survenu le : 27/06/2011

Pays : FRANCE / Département : 77 / Commune : FLEURY-EN-BIERE

Activité : Transports routiers de fret

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Accident TMD

Au niveau d'un péage de l'autoroute A6 dans le sens Lyon / Paris, le conducteur d'un ensemble routier transportant des bouteilles de CO2 vides mais non nettoyées entend vers 14h20 un sifflement provenant de sa cargaison. Il immobilise son poids-lourd à l'écart des usagers et donne l'alerte. Les secours mettent préventivement en place un périmètre de sécurité avant de constater une fuite au niveau du robinet d'une bouteille de CO2 (capacité 300 kg). Ils laissent la bouteille se vider de son gaz résiduel. Après vérification, le camion reprend sa route vers Mitry-Mory (77), sa destination prévue. Le péage est rouvert à la circulation à 16h25.

N° ARIA : 40647

Survenu le : 16/07/2011

Pays : FRANCE / Département : 92 / Commune : GENNEVILLIERS

Activité : Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu dans une usine de travail des métaux.

Un feu se déclare à 9h30 dans un bâtiment de 17 000 m² d'une usine de travail des métaux après un blocage des barres (diam : 12 mm ; L : 3 m) d'une charge de 5 lots lors de leur défournement d'un four de traitement thermique par la table de transfert situé au-dessus d'un bac de trempe à l'huile. Ces pièces destinées à une trempe à l'air avaient fait l'objet d'un traitement thermique de 8 h à 1 080 °C. Certaines barres chutent dans le bac d'huile, les autres restent en partie engagées dans le four. L'opérateur, constatant un départ de feu, actionne la vidange rapide du bac d'huile et déclenche son extinction au CO₂. L'incendie se propage cependant dans le bâtiment ; 10 employés sont évacués. Les pompiers éteignent l'incendie vers 12h30 avec 9 lances, dont 2 à mousse et 2 sur échelle, puis effectuent des travaux de déblaiement. Leur intervention s'achève vers 14h30. Aucune victime n'est à déplorer. La toiture du bâtiment a été endommagée ; 20 t de déchets liquides et 1,5 t de déchets solides ont été éliminées. La rupture des liens encerclant les barres durant le traitement thermique est à l'origine de leur étalement dans le four au-delà de la grille support et du dysfonctionnement lors du défournement. L'exploitant met en place le long de la grille support des rehausses espacées de 0,5 m et de 0,3 m de hauteur pour éviter l'éparpillement des barres et sensibilise les opérateurs sur les consignes incendie.

N° ARIA : 41641

Survenu le : 27/12/2011

Pays : FRANCE / Département : 57 / Commune : SARREBOURG

Activité : Fabrication de papier et de carton

Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Déclenchement d'un système d'extinction au CO₂ lors de sa maintenance

Un sous-traitant intervient sur le système d'extinction au dioxyde de carbone (CO₂) d'une usine d'emballages stériles. Le système se déclenche à 10h25 alors qu'il le désactivait. Les secours le retrouvent inconscient et le conduisent à l'hôpital. Après reconnaissances, le taux de CO₂ est très élevé. Toutefois, aucune fuite n'est relevée sur les bouteilles tampons du système d'extinction.

N° ARIA : 41668

Survenu le : 13/02/2012

Pays : FRANCE / Département : 24 / Commune : LE LARDIN-SAINT-LAZARE

Activité : Production d'électricité

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 1

Incident dans le local technique d'une turbine à gaz.

Le déclenchement d'une turbine à gaz à 7h22 dans un local technique provoque d'importantes vibrations et des fumées. Le dispositif d'extinction automatique au CO₂ se déclenche. La ligne de cogénération dont dépend la turbine est mise en sécurité. Les vannes de sectionnement vers la turbine sont fermées et un périmètre de sécurité est instauré. Les pompiers sont alertés et se rendent sur place avec le service du gaz. A leur arrivée, ils constatent l'absence de feu. Après des relevés d'explosimétrie négatifs et considérant la situation sous contrôle, ils quittent les lieux.

N° ARIA : 42861

Survenu le : 31/08/2012

Pays : FRANCE / Département : 77 / Commune : GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS

Activité : Fabrication de produits azotés et d'engrais

Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Accident de dépotage dans une usine chimique

Dans une usine de fabrication d'engrais à base d'ammonitrates, le chauffeur d'une société extérieure chargeant son camion-citerne avec du CO2 liquéfié produit et stocké sur le site constate que la pression dans le flexible de chargement dépasse 15 bar et que ce dernier se rigidifie. Suspectant la formation d'un bouchon de glace, il interrompt le chargement en isolant le flexible de la citerne et du réservoir, puis décide de chauffer le flexible au niveau de la zone de connexion camion avec une canule de vapeur d'eau à 150 °C provenant d'un atelier de production voisin. Le flexible éclate en son milieu 5 min plus tard, blessant le chauffeur au cou, à la poitrine et à une jambe. L'enquête effectuée révèle que le compteur de charge du camion était hors service et que la vanne de purge du camion était fuyarde (écrou de serrage manquant). Le chauffeur, pourtant expérimenté, a procédé à la purge liquide du flexible avant d'avoir fait l'équilibrage des ciels gazeux, entraînant un temps de stagnation du liquide suffisant pour la formation d'un bouchon de glace dans le flexible. Le chauffeur n'a pris conscience du bouchon qu'après 3 tours de compteur du poste de chargement, soit 2 t de CO2 dépotées du réservoir fixe. Pour accélérer la disparition du bouchon, il décide de réchauffer le flexible à la vapeur; l'usage de vapeur en cas de bouchon de glace dans un flexible étant une pratique admise par les chauffeurs extérieurs et aucune consigne pour traiter ce type de problème n'apparaît dans la procédure de dépotage CO2 rédigée par l'usine. L'inox composant le corps du flexible conduit la chaleur et réchauffe très rapidement le CO2 qui se dilate très rapidement au-delà de 31 °C à 15 bar (phase super critique). Une vanne de purge côté atelier CO2 aurait dû évacuer la surpression dans le flexible mais celle-ci avait été bloquée car jugée défectueuse : sa commande était flottante (usure du joint téflon supérieur, sans perte d'étanchéité), mais les chauffeurs extérieurs n'avaient jamais alerté le personnel de l'usine en charge de ces installations (manque de communication). L'inspection des IC demande à l'exploitant de l'établissement de faire appliquer aux personnes travaillant sur son site les bonnes pratiques en matière de chargement / déchargement de fluide cryogénique, qui proscrivent notamment le réchauffage de flexible à la vapeur d'eau quand ses extrémités sont colmatées par des bouchons de glace. Une expertise métallurgique confirme le bon état du flexible avant l'accident et un phénomène de rupture sous pression au milieu du flexible à une pression proche de 110 bar alors que celui-ci a une pression de service de 32 bar et une pression d'épreuve de 48 bar. L'exploitant révisé la procédure d'inspection des flexibles et prévoit la pose d'une étiquette de non-conformité sur les flexibles jugés défectueux par le service d'inspection interne (SIR). Une procédure spécifique est rédigée en cas de bouchon de glace et autres incidents de dépotage possibles. Consigne est donnée aux chauffeurs de contacter la salle de contrôle de l'usine en cas d'incident sur le poste de dépotage de CO2 avant toute intervention. Un test d'étanchéité périodique de la ligne de dépotage CO2 est mis en place.

N° ARIA : 43198

Survenu le : 06/11/2012

Pays : FRANCE / Département : 78 / Commune : CARRIERES-SOUS-POISSY

Activité : Construction de véhicules automobiles

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Incendie dans un bâtiment d'un constructeur automobile.

Lors d'essais du moteur d'une voiture dans un des bâtiments d'un centre d'études et de recherches d'un constructeur automobile, un opérateur constate vers 7h45 la présence d'une "brume" diffuse de couleur blanche dans le banc à rouleaux. Soupçonnant que le manchon d'échappement se consume, il arrête le test en cours et, constatant un départ de feu sous le véhicule, quitte le local. Simultanément la détection de flammes déclenche l'alarme qui alerte les pompiers internes et l'opérateur en salle de commande du banc qui voit alors les flammes. Il actionne l'arrêt d'urgence entraînant la coupure des énergies. L'extinction par CO2 est activée puis, des flammes subsistant, le système d'extinction par sprinkler à eau est déclenché ; une partie du personnel du bâtiment impliqué et d'un autre voisin est évacuée. Quelques minutes plus tard, l'incendie semblant éteint le réseau sprinkler est arrêté et le désenfumage du local est mis en route. Une reprise de feu est détectée vers 8h30, le réseau d'extinction est réactivé et les secours publics sont alertés. Par précaution, la totalité des salariés de 3 bâtiments sont évacués. Les pompiers maîtrisent le sinistre vers 9 h avec une lance à mousse. Des travaux de déblaiement sont effectués. L'intervention des secours s'achève à 12 h. Une entreprise spécialisée traite les 6,5 t d'eaux d'extinction collectées dans la fosse du banc d'essais ; 3 tonnes de déchets liquides provenant du nettoyage des 5 décanteurs séparateurs d'hydrocarbures du site sont également éliminées par un sous-traitant. Le véhicule est détruit et le banc d'essai est endommagé ; les tests planifiés sur ce dernier sont annulés, reportés ou transférés. Selon l'exploitant et l'expert d'assurance, une fuite de gaz d'échappement ou d'huile au niveau du turbo de la voiture pourrait être à l'origine de l'accident. L'extinction au CO² sans doute insuffisante du fait de l'absence de mise en place d'une buse de diffusion de la température du moteur (refroidissement insuffisant de celui-ci) et le maintien en fonctionnement de ce dernier après le départ de feu ont favorisé le développement de l'incendie. L'exploitant effectue un rappel des conditions de tests sur les bancs à rouleaux et prévoit : une étude des moyens à mettre en place pour asservir l'arrêt du véhicule (coupure énergie et carburant) à la détection ou l'extinction d'un incendie, une réévaluation des risques afin de prendre en compte les évolutions des conditions d'essais et certaines configurations des véhicules, l'affichage d'un document descriptif des éléments testés et de leur dangerosité (carburants, batteries hybrides, gaz de climatisation...) sur le pupitre de commande.

N° ARIA : 43207

Survenu le : 22/03/2012

Pays : FRANCE / Département : 45 / Commune : SAINT-CYR-EN-VAL

Activité : Fabrication de plats préparés

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 2 / Matérielle : 0

Feu d'installation électrique dans une usine agroalimentaire

Un feu se déclare vers 16h15 sur un disjoncteur dans le local électrique d'une usine agroalimentaire. Le POI est déclenché et les 90 employés sont évacués. A leur arrivée à 16h35, les pompiers constatent que l'incendie est déjà maîtrisé car le système d'extinction automatique au CO2 s'est déclenché et a éteint les flammes. Après vérification de l'ensemble des armoires électriques, l'installation est réparée à 21 h puis remise en service vers 21h30. Le personnel réintègre les locaux à 21h50 et la production reprend à 23h15. L'exploitant estime les pertes matérielles à 50 000 euros€, les pertes de production à 46 000 euros€ et de matières premières à 13 000 euros€.

N° ARIA : 43229

Survenu le : 05/03/2012

Pays : FRANCE / Département : 59 / Commune : MARCQ-EN-BAROEUL

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Effondrement de la toiture d'une boulangerie industrielle

Les pompiers sont alertés vers 15 h pour un risque d'effondrement du toit d'un entrepôt d'une boulangerie industrielle. La neige s'est accumulée sur la toiture métallique du bâtiment, dit de stockage sec (farine, carton...) de 3 000 m³ et de 14 m de haut ; 2 poutres métalliques centrales se sont déplacées de 2 m en partie haute et la toiture repose partiellement sur les racks de stockage. Les énergies, dont le CO2 servant à la réfrigération des produits finis, sont coupées et 150 employés sont évacués. L'accès au bâtiment est interdit. La quantité de CO2 (liquide et gazeux) présente dans le bâtiment est de 12 t. Une entreprise extérieure coupe l'approvisionnement en CO2 liquide et diminue la pression de la phase gazeuse à 9 bar. A 16h40, 80 m² de toit s'effondrent. Le bâtiment reste fragilisé. L'exploitant envisage plusieurs solutions dont l'acheminement de groupes froids pour préserver les produits, mais l'entreprise n'en trouve aucun de disponible. L'évacuation du stock des frigos (8 000 palettes), dont l'alimentation en électricité et CO2 n'est plus assurée, est abandonnée à son tour car elle nécessite une noria de camions et un délai de 3 jours non compatibles avec un maintien des denrées à une température suffisamment basse. Finalement, l'installation d'un dispositif de soutien de la structure et de protection des canalisations de CO2 est retenue. Le lendemain, l'électricité est rétablie à 14h30 et le réseau CO2 est remis en pression à 15 h. Le 9/03, un portique est réalisé au-dessus de la toiture pour ceinturer et sécuriser la structure métallique ; 12 trous sont percés en toiture pour mettre en place 12 poteaux et réaliser 6 portiques en "U". Lors de ces travaux, la circulation piétonne sur le chemin de halage du canal de Roubaix est coupée par arrêté municipal. Une société extérieure prend en charge tous les produits dangereux stockés dans la station d'épuration contigüe. Ce dispositif de soutien est achevé le 11/03, les activités du site reprennent progressivement dans la semaine du 6 au 11/03.

N° ARIA : 43894

Survenu le : 11/06/2013

Pays : FRANCE / Département : 59 / Commune : TILLOY-LEZ-CAMBRAI

Activité : Fabrication de colles

Conséquences : Humaine : 2 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Accident lors d'un exercice POI dans une usine d'adhésifs industriels

Dans une usine d'adhésifs industriels et de colles, un exercice est réalisé dans le cadre du plan d'intervention interne en présence du sous préfet et des pompiers. Le scénario retenu est basé sur une réaction exothermique avec émission de fumée provoquant 1 victime dans un local de production. Les séquences de l'exercice comprennent l'allumage de fumigènes pour déclencher l'alarme incendie, la fermeture de la porte principale, le déclenchement manuel du système d'injection de CO₂ pour saturer la salle par inertage (déclenchement automatique asservi aux détecteurs de température), la ventilation de la salle, le positionnement de la "victime", puis son évacuation par un binôme équipé d'ARI en attente derrière la porte principale. Les circuits d'alimentation des systèmes d'extinction des autres salles sont déconnectés. Les bouteilles de 76 kg de ces circuits devant faire l'objet d'un ré-épreuve prochaine sont utilisées pour des raisons économiques. Un technicien de maintenance du fournisseur les connecte le matin même au circuit de la salle utilisée pour d'exercice. Les fumigènes sont déclenchés à 9h25 et les employés travaillant dans le local sont évacués, mais la connexion des bouteilles par le technicien prend du retard. A 9h53, le responsable de l'exercice déclenche manuellement l'injection de CO₂ alors qu'il se trouve près de l'issue de secours, en présence de la fausse victime et de 3 autres employés. La situation est un peu confuse en raison du retard pris ; c'est effectivement la victime qui devait déclencher l'injection. Sans attendre la ventilation du local, la fausse victime (agent de sécurité expérimenté) pénètre dans le local alors que l'injection de CO₂ est toujours en cours ; il perd connaissance et chute (anoxie). Le responsable de l'exercice se met en apnée et se porte à son secours en le tirant à reculons vers la sortie, mais faute de bonne visibilité il chute dans une fosse de plate-forme élévatrice, inspire par réflexe et perd connaissance à son tour. Inanimées à proximité de l'issue de secours, les 2 victimes sont extraites du local par les 3 employés qui attendaient à l'extérieur. L'un d'eux part donner l'alerte pour la prise en charge des victimes, mais n'est d'abord pas pris au sérieux car l'exercice est en cours. Les 3 employés sont légèrement incommodés. Les 2 employés sous ARI qui attendent devant la porte principale pour évacuer la fausse victime n'ont pas réagi, faute de visibilité et d'instructions reçues par radio du responsable de l'exercice. Simultanément, une fuite sur la conduite d'alimentation en CO₂ alimentant le local où se tient l'exercice entraîne l'évacuation générale du bâtiment. Au bout de plusieurs minutes confuses, l'exercice est finalement interrompu et les services de secours interviennent pour prendre en charge les victimes, puis ventilent le local. Les 2 personnes intoxiquées (la fausse victime et le responsable de l'exercice) sont évacuées par hélicoptères pour être hospitalisées en caisson hyperbare. Les 3 employés incommodés sont hospitalisés quelques heures, les 2 intoxiqués ressortent dans la soirée. L'inspection des installations classées est informée. L'agent de sécurité ne peut expliquer pourquoi il est entré dans le local sans attendre sa ventilation. L'expertise du système d'inertage révèle la défaillance d'un clapet, sans rapport avec l'accident mais qui a provoqué l'activation accidentelle de la ligne de secours d'injection de CO₂ et le percutage de 13 bouteilles au lieu des 9

N° ARIA : 44049

Survenu le : 10/07/2013

Pays : FRANCE / Département : 54 / Commune : XEUILLEY

Activité : Fabrication de ciment

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu de silo dans une cimenterie

Dans une cimenterie, un feu se déclare vers minuit dans un silo de 200 m³ qui contient 40 t de déchets : 2/3 de boues d'épuration séchées ainsi que 1/3 de granulés de mousse de polyuréthane. L'exploitant déclenche l'inertage au CO₂, le feu reprend cependant vers 3h30. Les pompiers sont alertés vers 4 h et éteignent l'incendie puis vidangent le silo. Lors des opérations, les secours ont épandu une couche de mousse à la surface du stockage afin de limiter les apports d'air. Les eaux d'extinction sont recueillies dans un bassin et les boues sont évacuées par camion. La vidange s'achève le 11/07 à 5 h. Le sinistre serait dû à l'auto-échauffement du contenu du silo, favorisé par une durée de séjour de 3 jours sans soutirage. L'inspection des installations classées constate l'absence d'alarme en salle de contrôle des sondes de température et de monoxyde de carbone dans le silo et l'inefficacité de l'inertage. De plus, l'adéquation des mesures de sécurité avec le contenu du silo doit être vérifiée, la capacité ayant été conçue à l'origine pour stocker des farines animales.

N° ARIA : 44368

Survenu le : 23/09/2013

Pays : FRANCE / Département : 80 / Commune : BEAUCHAMPS

Activité : Fabrication d'outillage
Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 1
Incendie dans une entreprise de fabrication d'outillages.
<p>Un feu se déclare au niveau d'une machine outils vers 10h45 dans une entreprise de 1 200 m² fabriquant des outillages. Le système d'extinction automatique au CO₂ de la machine et les employés munis d'extincteurs ne parviennent pas à maîtriser le feu. Les employés sont évacués et les secours publics alertés. La quarantaine de pompiers mobilisés déploie 5 lances dont une sur échelle pour maîtriser le sinistre. Après 45 min d'intervention, la situation s'aggrave et la fumée noire est de plus en plus épaisse ; plusieurs petites explosions sont entendues. La circulation routière sur la D1015 est interrompue. Les pompiers éteignent finalement l'incendie vers 14 h puis maîtrisent les foyers résiduels ; 2 bouteilles d'acétylène exposées aux flammes sont refroidies. Un employé ayant respiré des fumées et un pompier victime d'un malaise ont été conduits à l'hôpital. L'usine est détruite et les 35 employés sont en chômage technique.</p>

N° ARIA : 44386
Survenu le : 17/11/2008
Pays : ROYAUME-UNI / Département : 0 / Commune : SHOREHAM-BY-SEA
Activité : Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Fuite de dioxyde de carbone réfrigérant dans un hypermarché
<p>Un hypermarché est évacué vers 10h45 à la suite d'une fuite de dioxyde de carbone (CO₂) frigorigène sur un congélateur. Les pompiers et des techniciens frigoristes se rendent sur les lieux. La fuite est stoppée en isolant une vanne. L'activité reprend à 14 h après ventilation des locaux. La pression dans les installations de réfrigération au CO₂ varie de quelques dizaines à plus de 100 bar en fonction de la section de l'installation. Depuis 2008, le Royaume-Uni a connu plusieurs fuites sur des installations de réfrigération au CO₂ implantées dans des supermarchés : ARIA 44387, 44390, 44392, 44396, 44400 et 44402.</p>

N° ARIA : 44387
Survenu le : 12/12/2010
Pays : ROYAUME-UNI / Département : 0 / Commune : WALKDEN
Activité : Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Conséquences : Humaine : 3 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 1
Rupture d'un tuyau sur une installation de réfrigération au dioxyde de carbone dans un hypermarché
<p>Un dimanche après-midi, peu avant la fermeture, un tuyau se rompt bruyamment vers 15h10 sur l'installation de réfrigération au dioxyde de carbone (CO₂) d'un hypermarché et une émission gazeuse se produit. Des alarmes sonores se déclenchent et près de 1 000 clients évacuent l'établissement. Les secours en prennent en charge 8 légèrement blessés : problèmes auditifs, inhalation de CO₂, état de choc et blessures lors de l'évacuation des lieux. L'installation de réfrigération au CO₂ est mise hors service. Le magasin inauguré 3 mois auparavant peut reprendre ses activités à minuit. La défaillance d'un joint est à l'origine de la rupture du tuyau. Les tuyauteries de l'installation sont assemblées à l'aide d'anneaux de blocage et non par soudage. La pression dans les installations de réfrigération au CO₂ varie de quelques dizaines à plus de 100 bar en fonction de la section de l'installation. Depuis 2008, le Royaume-Uni a connu plusieurs fuites sur des installations de réfrigération au CO₂ implantées dans des supermarchés : ARIA 44386, 44390, 44392, 44396, 44400 et 44402.</p>

N° ARIA : 44390
Survenu le : 31/12/2010
Pays : ROYAUME-UNI / Département : 0 / Commune : ACCRINGTON
Activité : Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 1

Fuite sur une installation de réfrigération au dioxyde de carbone dans un hypermarché

Un joint se rompt bruyamment vers 16 h sur une canalisation de dioxyde de carbone (CO2) de réfrigération dans un hypermarché et une émission gazeuse se produit. Plusieurs centaines de clients évacuent l'établissement. Aucun blessé n'est à déplorer. Des techniciens frigoristes arrêtent l'installation et installent un manchon en acier sur la section fuyarde. La pression dans les installations de réfrigération au CO2 varie de quelques dizaines à plus de 100 bar en fonction de la section de l'installation. Le commerce reprend ses activités le lendemain. La chaîne d'hypermarché fait remplacer l'ensemble des pièces semblables à celle en cause dans l'accident dans tous ses établissements implantés au Royaume-Uni. Depuis 2008, le Royaume-Uni a connu plusieurs fuites sur des installations de réfrigération au CO2 implantées dans des supermarchés : ARIA 44386, 44387, 44392, 44396, 44400 et 44402.

N° ARIA : 44392

Survenu le : 06/07/2012

Pays : ROYAUME-UNI / Département : 0 / Commune : BARNSTAPLE

Activité : Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Fuite de dioxyde de carbone de réfrigération dans un supermarché

Du dioxyde de carbone (CO2) réfrigérant fuit dans un supermarché. Les clients évacuent l'établissement. A leur arrivée, les pompiers ne relèvent plus de trace de CO2. L'activité du magasin reprend. La pression dans les installations de réfrigération au CO2 varie de quelques dizaines à plus de 100 bar en fonction de la section de l'installation. Depuis 2008, le Royaume-Uni a connu plusieurs fuites sur des installations de réfrigération au CO2 implantées dans des supermarchés : ARIA 44386, 44387, 44390, 44396, 44400 et 44402.

N° ARIA : 44396

Survenu le : 08/06/2013

Pays : ROYAUME-UNI / Département : 0 / Commune : NEWBURY

Activité : Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Fuite de dioxyde de carbone de réfrigération dans un supermarché

Du dioxyde de carbone (CO2) s'échappe d'une conduite des installations de réfrigération d'un supermarché vers 17 h. Un nuage de CO2 est visible. Les clients évacuent l'établissement. Un technicien spécialisé répare les installations. Le magasin reprend ses activités à 16h40. La fuite est due à un défaut sur un joint mécanique d'étanchéité. La pression dans les installations de réfrigération au CO2 varie de quelques dizaines à plus de 100 bar en fonction de la section de l'installation. Depuis 2008, le Royaume-Uni a connu plusieurs fuites sur des installations de réfrigération au CO2 implantées dans des supermarchés : ARIA 44386, 44387, 44390, 44392, 44400 et 44402.

N° ARIA : 44400

Survenu le : 01/08/2013

Pays : ROYAUME-UNI / Département : 0 / Commune : WELSHPOOL

Activité : Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Fuite de dioxyde de carbone de réfrigération dans un supermarché

Dans un supermarché, du dioxyde de carbone (CO2) de réfrigération fuit vers 12h45 du dessus d'un meuble réfrigérant stockant du lait. Le rejet est accompagné d'un sifflement et des alarmes se déclenchent 5 min plus tard. Les clients évacuent l'établissement. Les pompiers mettent le magasin en sécurité et un technicien spécialisé arrête la fuite. La pression dans les installations de réfrigération au CO2 varie de quelques dizaines à plus de 100 bar en fonction de la section de l'installation. Depuis 2008, le Royaume-Uni a connu plusieurs fuites sur des installations de réfrigération au CO2 implantées dans des supermarchés : ARIA 44386, 44387, 44390, 44392, 44396 et 44402.

N° ARIA : 44402

Survenu le : 10/08/2013

Pays : ROYAUME-UNI / Département : 0 / Commune : STROOD

Activité : Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Fuite de dioxyde de carbone de réfrigération dans un supermarché

Du dioxyde de carbone (CO2) fuit d'un congélateur dans un supermarché vers 19h30. Les clients évacuent l'établissement. Les pompiers isolent l'alimentation d'une chambre froide. La pression dans les installations de réfrigération au CO2 varie de quelques dizaines à plus de 100 bar en fonction de la section de l'installation. Depuis 2008, le Royaume-Uni a connu plusieurs fuites sur des installations de réfrigération au CO2 implantées dans des supermarchés : ARIA 44386, 44387, 44390, 44392, 44396 et 44400.

N° ARIA : 44873

Survenu le : 22/01/2014

Pays : FRANCE / Département : 56 / Commune : GUIDEL

Activité : Transformation et conservation de la viande de boucherie

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 3 / Matérielle : 1

Feu de toiture dans une usine agroalimentaire.

Vers 21h50, un feu se déclare dans une armoire électrique, située dans un local de 100 m², d'une société alimentaire spécialisée dans la transformation et la conservation de viande de boucherie. Douze employés sur place au moment des faits sont évacués. Les pompiers coupent l'alimentation électrique et maîtrisent le sinistre à l'aide d'extincteurs à poudre. L'incendie se propageant à la toiture, les secours mettent en place 4 lances dont une sur échelle. Le stockage de 11 t d'ammoniac en RdC dans le local compresseur est protégé à l'aide d'une lance queue de paon.

L'incendie détruit 500 m² de locaux de maintenance. La chambre froide de stockage de 2 000 m² est préservée mais 1 000 t de produits finis sont pollués par les fumées (valeur approximative 2,5 M?). Des points chauds subsistent cependant dans la cloison isotherme de la chambre froide refroidie à l'aide d'une ventilation (combustion lente de polystyrène). Pour lever le doute, des percées sont effectuées dans la cloison constituée de panneaux sandwichs à l'aide d'une disqueuse. L'installation de réfrigération de l'entrepôt est préservée. La coupure de l'alimentation électrique engendre 2 difficultés majeures : un problème de refroidissement des 2 cuves de CO₂ et une montée en pression dans la cuve d'ammoniac (NH₃). Un dépotage d'une partie de la cuve pour diminuer la pression de NH₃ est prévu dans l'après-midi, tandis que le stockage de CO₂ est sécurisé vers 17 h par réalimentation électrique des compresseurs au moyen d'une source extérieure.

L'inspection des installations classées est prévenue par l'exploitant. Le bâtiment de maintenance est détruit ainsi que 50 % du stock de viande contenu dans la chambre froide. L'installation électrique de l'établissement a subi des dommages majeures, compromettant une reprise rapide d'activité. Cette dernière pourrait prendre un mois. Le chômage technique pourrait aller jusqu'à 6 mois. Parmi les salariés, 50 des services techniques et administratifs travaillent sur le site pour remettre les locaux en état, 60 des services de production sont en chômage technique et 40 autres sont envoyés en renfort sur d'autres sites de production, dans le Morbihan et le Finistère, pour pouvoir honorer, dans la mesure du possible, les commandes des clients.

N° ARIA : 46854

Survenu le : 10/07/2015

Pays : FRANCE / Département : 53 / Commune : EVRON

Activité : Fonderie de métaux légers

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu d'huile dans une fonderie

Un feu se déclare sur un réservoir d'huile hydraulique dans une fonderie vers 12 h. Une centaine d'employés évacuent. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de CO₂.

N° ARIA : 46915

Survenu le : 29/07/2015

Pays : FRANCE / Département : 68 / Commune : OTTMARSHEIM

Activité : Fabrication de produits azotés et d'engrais

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 1

Émission brève d'ammoniac (NH₃) suite à l'ouverture d'une soupape

Installation impliquée : installation de liquéfaction du CO2. Le CO2 gazeux, sous-produit de fabrication du NH3, est séparé des autres gaz pour être valorisé. Il est liquéfié à l'aide d'une installation de refroidissement à l'ammoniac qui comprend un compresseur, un condenseur et un échangeur/évaporateur.

Vers 17h10, dans une usine chimique spécialisée dans la fabrication d'engrais azotés, une brève émission atmosphérique d'ammoniac (NH3, gaz toxique) se produit suite à l'ouverture d'une soupape sur le circuit de refroidissement de l'installation de liquéfaction du CO2 .

Circonstance de la fuite :

L'unité de fabrication d'ammoniac de l'usine était arrêtée depuis fin juin pour maintenance. Au redémarrage de l'installation de liquéfaction de CO2, la vanne automatique reliant la sortie du deuxième étage du compresseur et l'échangeur/évaporateur est ouverte. La pression du deuxième étage du compresseur devient supérieure à la pression de tarage de sa soupape (4,8 bar). Celle-ci s'ouvre entraînant une émission ponctuelle d'ammoniac gazeux à l'atmosphère à une hauteur de 6 m au-dessus du local.

L'ouverture de la soupape génère une décompression du circuit de réfrigération. Se produit un phénomène d'évaporation flash d'une partie de l'ammoniac liquide sous pression. Le phénomène est détecté par les systèmes de sécurité instrumentés de l'installation (atteinte de paramètres seuils) provoquant l'arrêt automatique d'urgence et la mise en sécurité de l'installation. La soupape se referme au bout de quelques secondes. Un détecteur d'ammoniac, situé dans le sens du vent au niveau d'un bâtiment voisin distant de 100 m, détecte un pic très bref d'ammoniac (bouffée). L'exploitant estime que la quantité d'ammoniac libérée dans l'atmosphère est inférieure à 50 kg. Les mesures de teneurs d'ammoniac réalisées par le Service Sécurité de l'usine peu après l'incident, à proximité de l'installation, dans le sens du vent, n'ont révélé aucune présence d'ammoniac (0 ppm). Suite à l'appel d'un riverain ayant perçu une légère odeur d'ammoniac, les pompiers se rendent sur site vers 18 h. Ils confirment l'absence d'ammoniac à proximité du site.

Hypothèse sur les causes de la fuite

Aucune maintenance n'étant planifiée sur l'installation de réfrigération, son circuit n'avait pas été vidangé pendant la durée de l'arrêt (1 mois). L'installation ayant été laissée sous pression pendant cette période de fortes chaleurs, la température de l'ammoniac liquide sous pression dans le circuit calorifugé est passée lentement de -30 °C à + 15 °C, entraînant une élévation de la pression jusqu'à 8,5 bar. Cette pression n'est pas problématique pour les équipements du circuit de réfrigération capables de supporter des pressions bien supérieures (équipements protégés par une soupape tarée à 15 bar). A l'ouverture de la vanne automatique, mettant en liaison la sortie du deuxième étage du compresseur et l'échangeur/évaporateur, de l'ammoniac gazeux a refoulé vers le deuxième étage du compresseur entraînant une augmentation de pression jusqu'à atteindre la pression d'ouverture de la soupape. La pression habituellement observée (hors période de fortes

N° ARIA : 47086

Survenu le : 24/08/2015

Pays : FRANCE / Département : 67 / Commune : GAMBSHEIM

Activité : Transports routiers de fret

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Fuite sur un camion-citerne transportant du CO2 réfrigéré

Vers 1h20, une fuite se produit sur une citerne contenant du CO2 réfrigéré stationnée sur le parking d'un transporteur. Les secours localisent l'origine de la fuite au niveau de la soupape de sécurité de la citerne. Arrivé sur les lieux à 3 h, le responsable du site déplace la citerne, la pression étant redevenue normale.

N° ARIA : 48123

Survenu le : 01/06/2016

Pays : FRANCE / Département : 57 / Commune : FOLSCHVILLER

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 2

Fuite d'ammoniac dans une boulangerie industrielle

Dans une boulangerie industrielle, une fuite d'ammoniac se produit à 20h50 dans la salle des machines comprenant un système de réfrigération en cascade NH3/CO2. Lors de la rupture d'un piquage DN15 vers une vanne pour intervention de maintenance sur la conduite d'aspiration gaz d'un des 3 compresseurs du circuit ammoniac, 200 kg d'ammoniac s'échappe. Les dispositifs de sécurité s'enclenchent (seuil de 1 000 ppm atteint), entraînant la coupure de l'énergie électrique en salle des machines et la mise en service de l'extracteur de sécurité. Les 70 employés sont évacués vers 21 h. La fermeture des vannes manuelles vers 22h15 permet d'arrêter la fuite. Deux personnes étant incommodées, les pompiers sont appelés. A leur arrivée à 22h30, les 2 employés sont transportés à l'hôpital pour observation et les locaux sont ventilés. Les déchets générés par l'arrêt de production sont évacués et la zone nettoyée. La ligne 1 ne redémarre que 20 h plus tard.

D'après l'analyse des causes de l'exploitant, le poids de la vanne de service aurait créé une contrainte qui aurait entraîné la cassure nette observée au niveau du filetage. Il n'y avait en outre pas de support de chaque côté de la vanne et le piquage était probablement trop long, avec également absence de support à l'extrémité. La vanne a été retrouvée au sol.

Une analyse vibratoire multi-spectrale réalisée (seul compresseur de l'installation avec variations de vitesse), ne permet pas de retenir cette cause. Par contre, la révision du compresseur en 2015 avait nécessité des opérations de manutention qui auraient pu occasionner un choc sur l'installation. Il n'y aurait pas eu de vérification visuelle approfondie après l'intervention.

La vanne est remplacée dès le lendemain par la société en charge des installations frigorifiques du site. Le type de vanne est modifié, afin de réduire les contraintes (raccourcissement du piquage et remplacement par une vanne en croix plus légère). En préventif, l'exploitant commande le remplacement des vannes sur les cinq autres piquages identiques présents sur le site par des vannes plus légères et procède également au raccourcissement des piquages.

N° ARIA : 48255

Survenu le : 05/07/2016

Pays : FRANCE / Département : 24 / Commune : TERRASSON-LAVILLEDIEU

Activité : Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Fuite de dioxyde de carbone

Une fuite de dioxyde de carbone se produit dans un local au sein d'une usine agroalimentaire soumise à déclaration. Un déclenchement soudain du système assurant la défense incendie d'une friteuse industrielle aurait provoqué l'ouverture en cascade de 6 bouteilles de CO2. Sept personnes sont évacuées. Le technicien ayant installé le dispositif se rend sur place pour identifier la cause de la défaillance. La friteuse est stoppée. Une ventilation complète des locaux est réalisée.

N° ARIA : 48441

Survenu le : 12/08/2016

Pays : FRANCE / Département : 29 / Commune : BREST

Activité : Démantèlement d'épaves

Conséquences : Humaine : 2 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Intoxication au dioxyde de carbone dans la cale d'un navire en cours de démantèlement

Dans un port maritime, des ouvriers travaillant dans la cale d'un navire en cours de déconstruction sont intoxiqués par le gaz (CO2) provenant du système d'extinction automatique. Les pompiers prennent en charge les victimes. Le bilan fait état d'un décès et de trois personnes intoxiquées.

N° ARIA : 49056

Survenu le : 01/01/2017

Pays : FRANCE / Département : 29 / Commune : SAINT-EVARZEC

Activité : Fabrication de plats préparés

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 3 / Matérielle : 0

Incendie dans une usine de produits surgelés

Un feu se déclare dans la nuit du 31/12 au 01/01 au niveau du caisson frigorifique de la chambre froide principale d'une usine de produits surgelés. Le 31/12, une panne technique est détectée sur la production frigorifique et alerte via la télésurveillance le responsable maintenance qui intervient sans parvenir à résoudre le problème. Il fait appel au frigoriste d'astreinte qui n'y parvient pas non plus. L'installation est mise en veille et la décision est prise de revenir le lendemain à 14 h. Arrivée sur place à 14 h, l'équipe technique constate qu'un début d'incendie s'est produit. Ce dernier a probablement été étouffé par la rupture du circuit frigorifique libérant 2 t de CO₂, mais une combustion lente a pollué l'ensemble de la chambre et dégagé du monoxyde de carbone (CO). Une cellule de crise est mise en place, le site est sécurisé. Les pompiers, mesurant une concentration en CO de 400 ppm, ventilent le local. Ils vérifient qu'aucun feu ne couve dans les panneaux isolant le bâtiment.

La résistance électrique de dégivrage serait restée "collée". Cependant, l'installation avait été coupée au préalable à la suite de la panne technique et par conséquent ceci n'aurait pas dû arriver.

Par précaution, 800 palettes de produits sont détruites. Les pertes financières sont estimées entre 1,5 et 2 M?. Pendant une semaine, 40 employés sont en chômage technique.

N° ARIA : 49115

Survenu le : 27/11/2016

Pays : FRANCE / Département : 29 / Commune : SAINT-HERNIN

Activité : Fabrication de plats préparés

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Panne sur l'installation froid d'une usine agroalimentaire

Dans une usine fabriquant des plats cuisinés à base de produits de la mer, l'échangeur dioxyde de carbone / ammoniac (CO₂ / NH₃) se perce. Les 2 substances se mélangent et forment un sel d'ammonium qui bouche les compresseurs et les tuyaux de l'installation de réfrigération. Celle-ci se met en défaut, provoquant son arrêt vers 21h30. Le service maintenance de l'entreprise et le prestataire en charge de l'installation interviennent dans la nuit de samedi à dimanche pour identifier la panne. Ils mettent l'installation en sécurité. Le contact entre le CO₂ et le NH₃ ayant eu lieu à l'intérieur de l'échangeur, aucune substance n'est émise à l'atmosphère. L'exploitant installe des groupes d'appoint pour relancer le froid et garantir la production. Les produits finis et les matières premières sont déplacés dans un local dédié fonctionnant sur une autre installation de froid. Les produits et les matières premières surgelés sont transférés dans les chambres froides d'une entreprise du même groupe. Le prestataire doit expertiser l'échangeur lors de sa réparation.

N° ARIA : 49234

Survenu le : 07/02/2017

Pays : FRANCE / Département : 58 / Commune : COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Activité : Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

Conséquences : Humaine : 2 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Fuite de gaz réfrigérant dans un supermarché

Bon à savoir : Une fuite de 1 kg de ce fluide frigorigène équivaut à 3 800 kg équivalent CO₂

Une fuite se produit vers 6h30 sur un groupe de réfrigération contenant du fluide frigorigène fluoré dans un centre commercial. Le personnel évacue les lieux. Les pompiers transportent à l'hôpital 2 employés intoxiqués (malaises, nausées). Le magasin ouvre normalement à 8h30.

Un incident similaire s'était produit en janvier 2015 (ARIA 46176).

N° ARIA : 49270

Survenu le : 13/02/2017

Pays : FRANCE / Département : 16 / Commune : ANGOULEME

Activité : Fabrication de produits explosifs

Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Incendie sur une installation de traitement de terres polluées dans une ancienne poudrerie

Vers 23h30, sur le site d'une ancienne poudrerie en cours de réhabilitation, un feu se déclare sur l'installation de traitement des fumées d'un four d'incinération de terres polluées au DDT (dichlorodiphényltrichloroéthane). Le four est une installation provisoire mise en place dans le cadre du chantier de dépollution. Le feu se déclare au niveau d'une cuve en polyéthylène de 10 000 l contenant 2 500 l d'eau sodée (soude à 30 %) utilisée pour le traitement des fumées. Les flammes se propagent à la colonne de lavage des fumées. Stockées dans un conteneur à proximité, 3 bouteilles de gaz étalon (azote et CO₂) explosent. Le chef de poste constate le départ de feu au niveau du laveur de fumées. Il tente d'éteindre l'incendie avec un extincteur. N'y parvenant pas, il quitte la zone après avoir alerté le poste de garde et le responsable. Le POI est déclenché et les secours externes sont alertés.

Les services du gaz et de l'électricité coupent les alimentations. Les pompiers éteignent l'incendie vers 5 h. Les mesures atmosphériques réalisées ne révèlent pas de concentrations anormales en polluants.

Le chef de poste, brûlé aux mains en utilisant un extincteur, est transporté à l'hôpital. Seules les installations de traitement des fumées (filtres à manche, caissons de charbon actif et cheminée) sont endommagées. Le four n'est pas atteint. Le chantier est arrêté pour une durée indéterminée. Les eaux d'extinction se dirigent vers une fouille du chantier. Celle-ci est pompée et le contenu reversé dans un bassin de rétention étanche. Des analyses sont réalisées dans les sols.

L'exploitant apprend la présence d'une source de carbone 14 dans un appareil de mesure de particules présent dans la cheminée du four. Après reconnaissance, il s'avère que le boîtier a fondu. La source pourrait avoir été brûlée. Il y a un risque de contamination pour les personnes ayant participé à l'intervention. La cellule mobile d'intervention radiologique mobilisée ne relève aucune valeur supérieure à la radioactivité naturelle.

Au moment de l'accident, l'installation fonctionnait en cycle normal. Le chef de poste indique avoir repéré peu avant l'incendie un défaut "montée en température du laveur" au niveau de l'analyseur de contrôle. Il a alors déclenché la procédure corrective habituelle : injection d'eau froide dans le système et purge de l'eau chaude. Un autre défaut apparaît cependant : température haute en sortie des gaz du laveur. Le départ de feu survient peu de temps après. Selon l'exploitant, la défaillance pourrait être d'origine électrique. Il n'a aucune relation avec les polluants présents sur le site en cours de dépollution.

L'exploitant travaille à la modification des moyens de lutte incendie de l'installation. Il met à jour son POI et réalise des exercices incendie plus fréquents.

N° ARIA : 49942

Survenu le : 03/07/2017

Pays : FRANCE / Département : 43 / Commune : LE MAS-DE-TENCE

Activité : Collecte et traitement des eaux usées

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Fuite de dioxyde de carbone réfrigéré lors du dépotage

Vers 13h50, lors d'un dépotage, une fuite se produit sur une vanne d'un poids lourd transportant 12 t de CO₂ réfrigéré, au sein d'une station de traitement des eaux. La fuite est obturée en fermant les vannes du camion. 6 m³ ont été rejetés. L'exploitant procède à la mise en sécurité des installations.

La fuite est due à une mauvaise manipulation sur une vanne du poids lourd.

N° ARIA : 50830

Survenu le : 23/11/2017

Pays : FRANCE / Département : 33 / Commune : BAZAS

Activité : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Incendie dans une usine fabriquant des portes

Un feu se déclare vers 0h30 au niveau de la trémie d'un filtre dans une usine fabriquant des portes. Le filtre est by-passé afin de l'isoler du reste de l'installation. A 2 h, un opérateur déclenche l'extinction automatique au CO2. Cette opération ne fonctionnant pas, il alerte les secours à 4h30. Les pompiers arrosent le filtre et éteignent l'incendie vers 6h30. Le bassin de rétention étant en construction, les eaux d'extinction sont rejetées dans le réseau public.

Les décolematages successifs du filtre ont conduit à une accumulation de cendres chaudes dans la trémie en bas du filtre. Celles-ci n'ont pas été suffisamment évacuées avant le redémarrage de l'installation. Elles se sont enflammées au retour du flux d'air généré par l'installation. Par ailleurs, le système de détection d'étincelles ne semble pas avoir fonctionné.

Afin d'éviter ce type d'accident, l'exploitant prévoit de :

refaire l'étanchéité au niveau du multi cyclone en amont du filtre pour éliminer tout passage de particules incandescentes ;augmenter les vidanges de la trémie après un décolematage, ce qui évitera l'accumulation de cendres chaudes ;installer 2 buses d'extinction en partie haute du filtre ;installer un système de pulvérisation de chaux au démarrage du filtre afin d'améliorer la captation des poussières.

N° ARIA : 51045

Survenu le : 31/01/2018

Pays : FRANCE / Département : 18 / Commune : BOURGES

Activité : Transports routiers de fret

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Fuite de CO2 dans une plateforme d'achat pour supermarché

A 9h05, l'alarme incendie d'une plateforme logistique de supermarché (autorisation rubrique 1510 et enregistrement rubrique 1511) se déclenche automatiquement. Le système de sécurité incendie indique "départ de feu en zone groupe froid". Les pompiers sont appelés et l'information suivante est communiquée : potentielle fuite d'ammoniaque et fumée dans le local groupe froid.

L'exploitant déclenche son POI. Il évacue 140 personnes. L'inspection des installations classées est informée.

Après intervention des pompiers et de la société de maintenance du local, il est constaté qu'il s'agit d'une fuite de CO2 dans l'installation groupe froid. Aucun dégât n'est à déplorer. Celle-ci est notamment constituée d'équipements datant de 2016 :

2 récipients "réservoir liquide à CO2" de 40 bar, V: 3194 litres ;2 récipients "refroidisseur par pulvérisation NH3/CO2-1300" de 14 bar, V: 5320 litres ;plusieurs tuyauteries de 40 bar en DN 125,150 ou 200.

Lors de l'événement les équipements sous pression étaient à jour de leur contrôle.

N° ARIA : 51626

Survenu le : 31/05/2018

Pays : FRANCE / Département : 18 / Commune : BOURGES

Activité : Transports routiers de fret

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 1

Fuite d'ammoniaque dans une plateforme logistique

Une fuite d'ammoniac se déclare dans une plateforme logistique pour une enseigne de grande distribution. A 9h20, plusieurs défauts techniques sont recensés dans le local groupe froid n°2 (local ammoniac / CO2 froid). Il n'y a plus d'électricité dans le local, il est impossible de réarmer et l'alarme de détection NH3 s'est déclenchée avec des seuils compris entre 40 ppm et 120 ppm. Les techniciens de maintenance recherchent les causes de ces dysfonctionnements. Aucune odeur d'ammoniac n'est ressentie dans le local, ni à proximité. La société de maintenance des groupes froids est appelée à 9h40. A 10h25, les techniciens et le service sécurité interne détectent une odeur suspecte à l'extérieur du bâtiment. La décision est prise de confiner le personnel de l'établissement (230 personnes) et d'évacuer le personnel concerné par la zone impactée (3 locaux contigus soit 13 personnes). A 10h34, les pompiers sont appelés et le POI est déclenché. A leur arrivée à 10h43, les pompiers confirment la présence d'une fuite d'ammoniac au niveau d'une cuve de 494 kg ainsi qu'une flaque au sol. Le local groupe froid n°1, en fonctionnement, permet le maintien en température des différentes cellules, évitant tout impact sur l'activité de l'entreprise.

Vers 13h30, la société de maintenance des groupes froids identifie la fuite d'ammoniac au niveau d'un joint du compresseur. Celle-ci est colmatée vers 21 h. Le compresseur est arrêté dans l'attente du remplacement de la garniture. Le local n°2 est remis en service vers 21h30 en isolant l'équipement endommagé. Le compresseur est réparé une semaine plus tard (7/06), puis la quantité d'ammoniac échappée à l'atmosphère (5 kg) est introduite dans l'équipement.

L'exploitant prend les mesures suivantes :

formation des techniciens et du service prévention sur l'installation groupe froid par les experts de la société de maintenance ; installation de tests NH3 sur le site et formation du personnel pour réaliser les levées de doute ; confinement du personnel en cas de fuite NH3.

N° ARIA : 51642

Survenu le : 01/06/2018

Pays : FRANCE / Département : 59 / Commune : BAISIEUX

Activité : Raffinage du pétrole

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Incendie dans une raffinerie

Vers 8h45, un feu se déclare dans un réacteur de cuisson dans un bâtiment de fabrication de graisses lubrifiantes d'une raffinerie. Les opérateurs déclenche l'extinction automatique (cartouche de CO2) du cuiseur. Les pompiers sont alertés. L'entreprise est évacuée jusqu'à 9h15. Le réacteur est vidangé dans une cuve de refroidissement. Vers 9h30, les pompiers quittent le site.

L'événement s'est produit en phase de cuisson. Le réacteur était fermé. Ce réacteur est le plus ancien du site et le seul à être chauffé directement par une flamme. Son remplacement est programmé en 2019.

N° ARIA : 52359

Survenu le : 04/10/2018

Pays : FRANCE / Département : 30 / Commune : BEAUCAIRE

Activité : Fabrication de ciment

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Incendie dans une cimenterie

Vers 1h30, un feu se déclare dans une cimenterie soumise à autorisation, au niveau d'un silo. L'exploitant déclenche son POI. Le feu concerne des matières premières utilisées comme combustibles solides de récupération (CSR) et se propage à des stockages de pneus et sciures. Les installations concernées sont : l'atelier de dosage CSR (celui-ci comprend en particulier un système d'extraction depuis un silo et de transport vers un doseur) ; un transporteur à bande ; une zone de dépotage de sciures.

Les unités sont mises en sécurité : fermeture de la vanne arrivée gaz, coupure de l'électricité, inertage préventif au CO2 et arrosage de la virole du silo. Les pompiers interviennent. Le fort dégagement de fumées complique la phase de reconnaissance des lieux pour les secours. Un dépotage du silo est effectué ainsi qu'une rétention des eaux d'extinction dans un bassin.

Le sinistre a impacté :

le silo d'alimentation des fours (1 200 m³) ; un bâtiment de 250 m² ; 185 t de pneus et 225 t de sciure.

Le feu serait parti de la vis d'alimentation en sciure et pneumatiques du silo. Il se serait ensuite propagé via le tapis de chargement et les chemins de câbles au stockage d'alimentation. L'hypothèse évoquée par l'exploitant et les différents experts fait état d'un bourrage au niveau de la jonction crible/tapis transporteur avec un corps étranger métallique qui se serait coincé et aurait ainsi induit un frottement.

L'analyse des causes de l'événement fait également apparaître :

l'absence de moyen de détection incendie à proximité du crible (la détection incendie a fonctionné seulement plusieurs minutes après le départ de feu) ; l'incendie aurait été favorisé par le/l' tirage/aspiration d'un filtre de dépoussièrage.

Les mesures mises en place à la suite du sinistre consistent à :

renforcer les visites périodiques des équipes d'exploitation ; ajouter une détection de "bourrage" au niveau de la sortie du crible ; installer des sondes pour détecter les échauffements ; asservir l'arrêt du tapis aux détecteurs de "bourrage" ou aux sondes détectant les échauffements ; installer des points de pulvérisation d'eau.

N° ARIA : 52703

Survenu le : 01/08/2007

Pays : FRANCE / Département : 76 / Commune : PORT-JEROME-SUR-SEINE

Activité : Raffinage du pétrole

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Fissurations d'un piquage dans une raffinerie

Une fuite se déclare sur un piquage d'un séparateur dans une unité de soufre d'une raffinerie. La tuyauterie (diamètre 27 mm et épaisseur 5 mm) véhicule du gaz acide (H₂S, NH₃, CO₂, traces d'hydrocarbures et vapeur d'eau) à 80°C. L'unité est arrêtée. Selon l'exploitant, le piquage s'est fissuré selon un mécanisme de corrosion sous contraintes par de l' H₂S humide. La liaison tube-corps s'est rompue et une liaison tube-bride a fissuré. Ces fissures sont à caractère mixte et se développent dans le tube affichant des duretés très élevées. L'endommagement par l'H₂S se développe lorsque la dureté de l'acier carbone dépasse 248 HV. Les dégradations du piquage sont dues à l'emploi d'un matériau inadapté à ces conditions de fonctionnement.

Accidentologie

(Edité le 03/12/2019)

Source : www.aria.developpement-durable.gouv.fr

Nombre d'événements : 23

Nombre d'événements retenus : 16

Critères :

Mot clé :Entrepôt ; frigorifique

Activité(s) :

Pays :

Type d'accident(s) :

Type d'événement(s) :

Mention(s) CLP :

Dates :

N° ARIA : 32899
Survenu le : 22/04/2007
Pays : FRANCE / Département : 13 / Commune : CHATEAURENARD
Activité : Commerce de gros de fruits et légumes
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Feu dans un entrepôt de fruits et légumes.
Un feu se déclare à 23h10 dans un entrepôt frigorifique de 8 000 m ² d'un commerce de gros de fruits et légumes. Les pompiers éteignent l'incendie avec 4 lances et protègent des flammes le réservoir d'ammoniac de 1 600 l situé à l'intérieur du bâtiment. Une surveillance des lieux est mise en place. L'unité d'emballage de 3 000 m ² est détruite ; la partie abritant les locaux administratifs et les produits finis est préservée. Les installations de réfrigération ne semblent pas avoir été endommagées. Du chômage partiel est prévu pour les 30 employés de l'entreprise.

N° ARIA : 34062
Survenu le : 02/08/2007
Pays : ESPAGNE / Département : 0 / Commune : VALENCE
Activité : Entreposage et stockage
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Incendie dans un entrepôt frigorifique.
Un feu se déclare à 23 h dans le local des compresseurs d'un entrepôt frigorifique. Les secours luttent toute la nuit contre l'incendie, puis découvrent un stock de 3 000 t de poissons congelés à traiter rapidement pour éviter le risque de putréfaction accéléré en période estivale et limiter les émanations odorantes dans le voisinage. Des difficultés sont rencontrées pour cette intervention en raison du risque d'effondrement du bâtiment redouté par les experts. Aucune autre information n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération.

N° ARIA : 34595
Survenu le : 22/04/2008
Pays : FRANCE / Département : 14 / Commune : TROUVILLE-SUR-MER
Activité : Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 1
Incendie dans un entrepôt réfrigéré.

Un feu se déclare à 2h50 dans un entrepôt frigorifique de 400 m², classé monument historique, abritant notamment 2 entreprises de mareyage de la ville. Une soixantaine de pompiers intervient avec 6 lances à débit variable. Un pompier sera légèrement blessé à la suite de l'explosion d'une bouteille de gaz utilisée pour les chariots élévateurs. Un effondrement de la structure est redouté. L'incendie est déclaré éteint à 9h25, mais plusieurs reprises du feu (11h48, 12h13...) seront ensuite observées. L'intervention des secours s'achèvera finalement vers 19h40 après extinction des derniers foyers résiduels et dégarnissage des lieux. L'entrepôt est détruit, mais aucune information n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération ; 10 employés sont en chômage technique. L'enquête conclue à un acte de malveillance. Arrêté et placé en cellule de dégrisement, un suspect finira par avouer avoir mis le feu à la cellule, tout en reconnaissant être à l'origine d'un autre incendie en septembre 2006 dans ce même établissement (ARIA 32279).

N° ARIA : 35982

Survenu le : 13/03/2009

Pays : FRANCE / Département : 94 / Commune : RUNGIS

Activité : Entreposage et stockage

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Incendie d'entrepôt frigorifique.

Un feu se déclare vers 2h30 dans un entrepôt frigorifique de fruits et légumes de 1 600 m² constitué d'un bâtiment métallique d'un seul niveau et de 15 m de haut. D'importants moyens de secours sont mobilisés : une centaine de pompiers venus de 11 casernes, 23 engins et 11 lances à incendie... L'incendie est maîtrisé après 3 h d'intervention avant qu'il ne se propage aux camions garés autour du bâtiment en flammes, ainsi qu'à un atelier abritant du matériel de manutention. Une épaisse fumée blanche émise à hauteur du bâtiment sera visible à plusieurs kilomètres depuis l'autoroute A6. Un dispositif de surveillance du foyer est mis en place durant plusieurs heures et les personnes sur place sont évacuées. Aucune victime n'est à déplorer, mais 8 employés sont en chômage technique. La police effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération.

N° ARIA : 38018

Survenu le : 27/03/2010

Pays : SUISSE / Département : 0 / Commune : BALE (BASEL)

Activité : Transformation et conservation de la viande de boucherie

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 5 / Matérielle : 0

Feu dans une charcuterie industrielle.

Dans une charcuterie industrielle, un feu se déclare à 10h37 dans des entrepôts frigorifiques, en béton et sur 5 niveaux (SS, R + 3). Le sinistre atteint ainsi 2 entrepôts de 2 300 m² de surface totale remplis à 90 % de leur capacité, accolés et communicants, dont les 8 000 m² de façade sont doublés d'une mousse isolante synthétique et dont les sous-sols abritent chacun 1 réservoir de 1 t d'ammoniac (NH₃) de réfrigération. Les pompiers publics et une société privée voisine interviennent ; un périmètre de sécurité est établi, la circulation est interrompue et les employés sont évacués. Redoutant une émission de gaz toxiques et la formation d'un nuage dérivant, les secours helvétiques alertent les autorités françaises qui activent une cellule d'anticipation. Des prélèvements d'air et plusieurs simulations sont effectués. Une couche d'inversion atmosphérique persistant quelques jours favorisera la persistance de fumées et d'odeurs au nord de Bâle. Une porte de manutention dépourvue de fermeture coupe-feu qui met en communication les stockages et l'air froid qui peut circuler dans l'espace entre les parois isolantes non recoupées compliquent l'intervention. L'entrée dans le bâtiment sinistré, fragilisé et susceptible de s'effondrer à tout moment étant par ailleurs impossible, des trouées sont effectuées sur les 4 étages pour permettre l'intervention. Les secours parviendront enfin à vider les réservoirs d'NH₃ le lendemain, puis à enlever la marchandise entreposée les jours suivants. L'incendie n'est cependant toujours pas éteint plusieurs jours plus tard, les secours restant finalement mobilisés 17 jours durant. Les installations de réfrigération situées au sous-sol seront épargnées, de même que le bâtiment administratif et un autre entrepôt réfrigéré, en raison notamment de plans actualisés et du personnel qui connaissait bien les installations frigorifiques et a pu apporter son aide efficace dès le début de l'intervention. L'exploitant loue des chambres froides pour remplacer celles de son entrepôt. Les employés reprenant progressivement le travail dans les parties non atteintes de l'établissement. Les dommages sont évalués à 66,4 M d'euros (80 M CHF), dont 1,4 M d'euros de pertes en marchandises (viande et pizzas) ; 4 300 t de viande seront effectivement incinérées dans plusieurs centres en Suisse. Selon les premiers éléments de l'enquête, des travaux de découpe au chalumeau seraient à l'origine du sinistre. La conception ancienne des bâtiments (systèmes de limitation de la propagation d'incendie insuffisants, absence d'exutoires de fumées, installations frigorifiques non optimales...) a été un facteur aggravant.

N° ARIA : 40956

Survenu le : 18/09/2011

Pays : FRANCE / Département : 94 / Commune : RUNGIS

Activité : Commerce de gros de produits laitiers, ?ufs, huiles et matières grasses comestibles

Conséquences : Humaine : 2 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Incendie dans un entrepôt frigorifique du marché international

Un feu d'origine inconnue se déclare vers 22h30 dans un entrepôt frigorifique du marché international de 2 000 m² occupé par un grossiste en produits laitiers (fromage, beurre, crème). L'intervention mobilise 115 pompiers publics et ceux du site ; des reconnaissances sont effectuées et 17 lances à eau dont 3 aériennes seront progressivement déployées pour lutter contre les flammes alimentées par les produits alimentaires, beurre, crèmes et fromages se transformant en huile sous l'effet de la chaleur. Malgré les moyens mis en oeuvre, le feu se propage en effet rapidement aux installations de 3 autres grossistes et à un restaurant dont le toit métallique s'effondre. L'incendie est circonscrit vers 0h55 et "maîtrisé" vers 2 h. Les lieux sont surveillés et l'extinction des points chauds se poursuit le lendemain jusqu'à 13 h. Le bâtiment abritant les grossistes et le restaurant restauré un an plus tôt est détruit ; 60 personnes sont en chômage technique. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre des frigorigènes chloro-fluorés. Le procureur de la république et la police, ainsi que les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur les lieux.

N° ARIA : 42150

Survenu le : 09/05/2012

Pays : FRANCE / Département : 59 / Commune : LOON-PLAGE

Activité : Entreposage et stockage
Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 1
Fuite de gaz réfrigérants dans un entrepôt frigorifique
Dans l'enceinte du port maritime, les pompiers interviennent à 11 h à la suite du malaise de l'un des employés d'un entrepôt frigorifique. A leur arrivée, leurs détecteurs de monoxyde de carbone (CO) se déclenchent ; les 8 employés de l'établissement sont évacués. Les mesures atmosphériques indiquent également la présence de gaz réfrigérants chloro-fluorés de type R22 et R404. Un frigoriste arrête la fuite. Aucune autre information n'est donnée sur les installations de réfrigération à l'origine de la fuite.

N° ARIA : 42679
Survenu le : 31/08/2012
Pays : FRANCE / Département : 59 / Commune : LOMME
Activité : Commerce de gros de fruits et légumes
Conséquences : Humaine : 4 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Incendie d'un entrepôt frigorifique
Un feu à 18h45 dans un bâtiment de 3 000 m ² du Marché d'Intérêt National de Lille se propage à la toiture et aux cellules mitoyennes. Vers 19h34, l'incendie s'étend sur 1 500 m ² en impactant 4 des 27 cellules du bâtiment avant de se généraliser aux 3 000 m ² de ce dernier. La fumée émise est visible à plusieurs kilomètres. Un transformateur haute tension et des poids lourds en stationnement sont menacés. L'intervention mobilise près de 70 pompiers et une douzaine de véhicules provenant de 8 centres de secours de la métropole lilloise. Les pompiers déploient jusqu'à 9 lances à eau avant d'éteindre le foyer principal à 21 h. L'électricité et les fluides sont coupés ; 15 sociétés sont impactées, 25 employés sont en chômage technique. L'incendie détruit 1 500 m ² d'entrepôts et 1 500 m ² occupés par plusieurs entreprises. Le feu se serait déclaré dans l'entrepôt frigorifique d'un grossiste en fruits et légumes. Plusieurs entrepôts frigorifiques ou non et installations de réfrigération ont été détruites.

N° ARIA : 43644
Survenu le : 04/04/2013
Pays : FRANCE / Département : 95 / Commune : SAINT-OUEN-L'AUMONE
Activité : Commerce de gros de fruits et légumes
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Feu de camions frigorifiques sur le quai d'un entrepôt réfrigéré
Un feu se déclare, vers 23h30, sur 5 camions frigorifiques vides sur le quai de chargement d'un entrepôt frigorifique soumis à déclaration. Les pompiers empêchent la propagation à l'intérieur du bâtiment et éteignent le sinistre. L'intervention s'achève à 3 h, les 5 camions sont détruits et 7 autres endommagés. Les installations de réfrigération de l'établissement mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré n'ont pas été atteintes.

N° ARIA : 44229
Survenu le : 22/08/2013
Pays : FRANCE / Département : 2 / Commune : LA FERTE-MILON
Activité : Commerce de gros de fruits et légumes
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Incendie dans une endiverie

Un feu se déclare vers 22h30 dans un entrepôt frigorifique d'une endiverie au niveau de la partie bureau, emballage conditionnement et expédition. Les pompiers sont confrontés à des difficultés d'alimentation en eau et alimentent leurs lances par pompage dans un canal. Ils parviennent à éviter la propagation à d'autres bâtiments. Le trafic sur la voie ferrée voisine est suspendu. Le feu est circonscrit à 4 h et éteint à 10 h. Les secours quittent le site à 15 h après avoir traité les foyers résiduels. L'incendie détruit 2 000 m² de bâtiment administratif (bureau) et de stockage, ainsi que les archives de l'entreprise ; 140 t d'endives sont perdues et destinées à l'alimentation animale. Les 10 employés sont en chômage technique. Aucune information n'est disponible sur l'état des installations de réfrigération.

N° ARIA : 45292

Survenu le : 20/05/2014

Pays : FRANCE / Département : 62 / Commune : SAINT-LAURENT-BLANGY

Activité : Entreposage et stockage

Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Arc électrique dans un entrepôt frigorifique.

Dans un entrepôt frigorifique, 2 ouvriers sous-traitants sont brûlés dont 1 gravement suite à un arc électrique lors de la maintenance d'un transformateur (380 V/800 A). Les secours éteignent l'incendie et transportent les deux blessés à l'hôpital. L'alimentation du site est coupée mais le bâtiment possédant une autonomie de 8 h, l'activité n'est pas impactée.

N° ARIA : 45384

Survenu le : 19/06/2014

Pays : FRANCE / Département : 38 / Commune : AGNIN

Activité : Entreposage et stockage

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu d'entrepôt frigorifique

Un feu se déclare vers 7 h dans un entrepôt frigorifique. Les flammes sont localisées dans une chambre froide contenant 60 t de glaces, sorbets et produits surgelés à - 20°C. Les pompiers éteignent le feu à 8 h avec 1 lance à eau et ventilent la chambre froide. Le sinistre est parti d'un tableau électrique. Les éventuels dommages subis par les installations de réfrigération ne sont pas connus.

N° ARIA : 46679

Survenu le : 24/05/2015

Pays : FRANCE / Département : 54 / Commune : CUSTINES

Activité : Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu d'entrepôt frigorifique

Un dimanche, vers 18h15, un feu se déclare dans un entrepôt frigorifique de viande de 2 000 m². L'incendie émet un important panache de fumée. Le bâtiment de production et 17 camions frigorifiques sont entièrement détruits. Les pompiers empêchent la propagation du sinistre au bâtiment administratif. Des employés arrivés sur place évacuent les équipements informatiques. Les 35 employés sont redéployés sur le site d'une entreprise voisine.

N° ARIA : 48404

Survenu le : 03/08/2016

Pays : FRANCE / Département : 56 / Commune : JOSSELIN

Activité : Transformation et conservation de la viande de boucherie

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Effondrement de rack de stockage dans un abattoir

Un rack de stockage mobile contenant 2 200 t de viande surgelée s'effondre vers 22 h dans l'entrepôt frigorifique d'un abattoir, malgré l'intervention du personnel et des pompiers qui avaient tenté de le stabiliser. L'entrepôt est évacué et sécurisé. La totalité du stock de viande en cours de décongélation est envoyé en centre d'enfouissement. Le rack incriminé est expertisé pour déterminer la cause exacte de son effondrement, Les structures métalliques sont évacuées en ferrailage.

N° ARIA : 51852

Survenu le : 03/07/2018

Pays : FRANCE / Département : 1 / Commune : ATTIGNAT

Activité : Entreposage et stockage

Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 1

Incendie dans un entrepôt frigorifique

Un feu suivi d'une micro fuite d'ammoniac se produit vers 3 h dans l'installation de réfrigération d'un entrepôt frigorifique (autorisation rubrique 1510 et enregistrement rubrique 1511). Les secours établissent un périmètre de sécurité. Les mesures de NH3 donnent : 100 ppm à 1 m des tuyauteries en inox du groupe froid et 20 ppm à l'entrée du local. La fuite d'ammoniac est colmatée vers 11 h.

Deux pompiers sont intoxiqués par les émanations lors de leur intervention. Un compresseur sur les 4 présents est endommagé. 150 employés sont en chômage technique. Deux jours après le départ de feu, l'exploitant parvient à redémarrer l'installation et préserve les 4 300 t de denrées stockées (16 500 palettes). Les eaux d'extinction (ammoniaque) sont collectées dans un bassin de rétention en vue de leur traitement.

Un échauffement du rotor du moteur d'un compresseur pourrait être à l'origine de l'incendie. L'intensité de l'incendie aurait été augmentée par la présence non autorisée de matières combustibles (fûts d'huile) dans l'installation de réfrigération.

A la suite de l'événement, l'inspection des installations classées fait décalorifier certains équipements. Les détecteurs NH3 de l'installation sont également changés.

N° ARIA : 52602

Survenu le : 16/11/2018

Pays : FRANCE / Département : 1 / Commune : SAINT-VULBAS

Activité : Entreposage et stockage

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 1

Fuite d'ammoniac dans un entrepôt frigorifique

A 18h15, l'alarme "ammoniac" se déclenche dans un local compresseur d'un entrepôt frigorifique. L'exploitant déclenche l'alerte (appel des services de secours, du frigoriste, confinement du personnel soit 25 salariés, arrêt des compresseurs). La ventilation forcée du local se met en route suite au déclenchement de l'alarme. A 20h05, la situation redevenue normale. Le compresseur venait d'être remis en service après un arrêt de 3 semaines. Selon le frigoriste, le joint d'étanchéité aurait séché en l'absence de lubrification par l'huile, et n'aurait plus assuré sa fonction d'étanchéité.

Accidentologie

(Edité le 06/08/2019)

Source : www.aria.developpement-durable.gouv.fr

Nombre d'événements : 85

Nombre d'événements retenus : 52

Critères :

Mot clé :

Activité(s) : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche / Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conser

Pays :

Type d'accident(s) :

Type d'événement(s) :

Mention(s) CLP :

Dates :

N° ARIA : 32583
Survenu le : 29/09/2006
Pays : FRANCE / Département : 8 / Commune : CHARLEVILLE-MEZIERES
Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Déversement de glucose.
Un déversement de 20 l de glucose se produit dans une biscuiterie à la suite d'une surpression au niveau du raccord d'une tuyauterie lors du dépotage d'un camion.

N° ARIA : 33290
Survenu le : 27/07/2007
Pays : FRANCE / Département : 71 / Commune : GENELARD
Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Incendie dans une biscuiterie
Un feu dégageant beaucoup de fumée se déclare vers 19h45 dans un local technique à usage de laboratoire d'une biscuiterie. Le personnel est évacué. Les secours maîtrisent le sinistre en 1 h. Aucune victime n'est à déplorer et aucun chômage technique n'est envisagé.

N° ARIA : 33299
Survenu le : 30/07/2007
Pays : FRANCE / Département : 42 / Commune : RENAISON
Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 1 / Economique : 3 / Matérielle : 1
Incendie dans une usine alimentaire

Un feu se déclare vers 2 h dans une usine de fabrication de cakes et de confiserie de 10 000 m². La société de télésurveillance alerte le responsable de la maintenance. Une centaine de pompiers intervient avec 27 engins. Ils coupent l'alimentation en gaz et électricité, font fermer la route D9 pour s'approvisionner en eau dans un étang situé à 800 m et sont maîtres du feu à 6 h. Ils restent sur place le lendemain pour surveiller une éventuelle reprise du feu. La rétention et la station de pré-traitement pleines ne peuvent contenir les 200 m³/h d'eaux incendie qui s'écoulent hors du site dans un canal recevant les eaux pluviales de la zone d'activité se déversant dans l'OUVAN. Les secours installent un barrage filtrant de bottes de paille. L'usine est détruite à 90 %, notamment en raison de la présence importante de matériaux combustibles (sucre, farine, carton...). Les installations de réfrigération fonctionnant au R404a (mélange de fluoroéthane) sont atteintes dégageant du fluorure d'hydrogène, mais les silos de stockage de 60 m³ de sucre et de farine, ainsi que les cuves d'hydrocarbures et le transformateur du site sont intacts. Aucune victime n'est à déplorer, mais 120 personnes sont en chômage technique. Le 01/08, l'organisme public de gestion et de surveillance des cours d'eau ne détecte pas d'impact immédiat sur le canal. Des filières adaptées traiteront les déblais. Les suies et autres matériaux générés par l'incendie retombent sur des jardins et champs voisins dans un couloir de 3 km de large et de 6 à 10 km de long provoquant l'inquiétude des riverains. L'inspection des Installations Classées demande à l'exploitant de réaliser des mesures de surveillance de la qualité du milieu dans la zone susceptible d'être impactée au sud-est du site (hydrocarbures totaux, HAP, COV halogénés, métaux lourds, dioxine ...). Les résultats des analyses sur les sols et les végétaux destinés à la consommation humaine et animale sont inférieurs aux valeurs seuil, mais les eaux et les sédiments du canal sont contaminés par la dioxine, les HAP et des métaux lourds (Arsenic, Plomb et Zinc). Les résultats d'analyses réalisées en janvier 2008 montrent que la pollution du cours d'eau liée à l'incendie de l'usine est résorbée et que certains des polluants détectés précédemment font partie du bruit de fond. L'exploitant établit un plan pour évaluer l'impact de la pollution sur les sédiments et un diagnostic des milieux sur le site de production. L'étude de dangers de l'établissement prévoyait le scénario d'incendie généralisé du site mais envisageait une extinction assez rapide ce qui n'a pas été le cas (15 h pour éteindre le feu). L'usine est reconstruite en lieu et place 18 mois plus tard pour un coût de 15 Meuros : l'établissement est équipé d'une détection incendie, de sprinklers et d'une rétention d'eaux d'extinction redimensionnée (840 m³). Un court circuit dans une armoire électrique datant de l'installation du site (1980) est l'origine du sinistre.

N° ARIA : 33822

Survenu le : 11/11/2007

Pays : FRANCE / Département : 59 / Commune : FEIGNIES

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Incendie d'un moteur à la base d'un silo de farine.

Un feu se déclare vers minuit sur un moteur situé à la base d'un silo contenant 40 t de farine (capacité nominale : 60 t). Le sinistre est maîtrisé à l'aide d'une lance à débit variable et de l'extinction automatique de l'usine. Aucun blessé n'est à déplorer et aucune mesure de chômage technique n'est prévue.

N° ARIA : 34382

Survenu le : 19/03/2008

Pays : FRANCE / Département : 22 / Commune : BROONS

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 3 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 1

Intoxication au CO dans une usine de fabrication de pâtisserie industrielle.

Dans une pâtisserie industrielle, vers midi, 23 employés sont intoxiqués au monoxyde de carbone (CO). Ils sont dirigés vers plusieurs centres hospitaliers. Les secours évacuent le personnel de l'établissement et détectent un taux élevé de CO dans l'atelier. L'inspection du travail et le maire de la commune sont informés. Le CO proviendrait d'une mauvaise combustion d'un four de cuisson à convection indirecte, de 22 m de long sur 1,8 m de large et fonctionnant au gaz naturel, à la suite de la déformation d'une pièce de la chambre de combustion. Ce dysfonctionnement s'est déjà produit sur plusieurs autres fours de la même marque. Un technicien de la société de maintenance du four indique par ailleurs qu'il avait repéré un encrassement anormal d'un des brûleurs de cet équipement. Le four est remis en service après changement de la pièce défectueuse et un système de mesure de CO est installé dans l'atelier.

N° ARIA : 34422

Survenu le : 04/04/2008

Pays : FRANCE / Département : 59 / Commune : DUNKERQUE

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 2 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Incendie dans une boulangerie industrielle.

Dans une boulangerie industrielle, un feu se déclare à 11h55 sur un camion dépotant de la farine vers un silo. Le responsable technique arrête ses installations de chauffage au gaz et de réfrigération à l'ammoniac, puis alerte les secours. L'incendie se propage à la citerne mobile qui explose à 12h15, jetant au sol le chauffeur du camion et 2 employés jusqu'à 10 m de distance. Des débris projetés transpercent la porte du compartiment S2. 20 employés sont évacués. Les flammes lèchent le silo en aluminium (aucun dommage visible, léger noircissement). Les pompiers maîtrisent les flammes en 30 min avec 3 lances. Ils vérifient la salle des machines, les événements du silo et la concentration en CO dans les locaux à l'arrière du silo sans détecter d'anomalie. L'ensemble routier et le silo sont refroidis jusqu'à 15 h, puis le camion est éloigné vers 16h30. Le site reprend ses activités vers 17 h avec surveillance en production au niveau des pétrins de la qualité de la farine (couleur, odeur). A partir de 18 h, l'exploitant vidange le compartiment S2 qui a été le plus exposé au rayonnement thermique et dont la température est revenue à la normale. Impropres à la consommation humaine, les 24 t de farine évacuées seront dirigées vers l'alimentation animale. Le compartiment S3 est également vidangé (33 t de farine). Les pompiers surveillent le site durant la nuit, puis quittent les lieux au matin. Pris de malaise suite au choc émotionnel, 2 employés présents dans les bureaux lors de l'explosion sont pris en charge par les secours et le médecin du travail. 2 des 3 blessés sont gardés en observation à l'hôpital pour 48 h. Aucun chômage technique n'est envisagé. L'inspection des IC est prévenue par les services de secours publics. D'après l'exploitant, un court-circuit sur la pompe à huile hydraulique permettant de lever le vérin de la citerne serait à l'origine d'étincelles qui auraient initié un feu d'huile, de plastique et/ou de flexibles hydrauliques. Du fait des pertes hydrauliques, la citerne se rabaisse, assez rapidement selon les témoins, et son chargement est d'autant plus exposé à la chaleur. Déjà sous pression pour le dépotage, sa pression interne augmente jusqu'à ce qu'elle éclate (3 trous aux endroits chauffés par l'incendie dont un de 80 cm de diamètre). La farine expulsée s'enflamme formant une boule de feu. La personne chargée d'évacuer ses collègues en remplacement du chef d'équipe qui est blessé oublie de prendre le planning ; le double présent dans les bureaux a été nécessaire pour compter les personnes. L'exploitant prend en compte l'accompagnement psychologique des employés et prévoit de revoir les exercices d'évacuation : rappel du rôle de chacun au point de rassemblement, révision du PPI et formation du personnel. Les procédures de dépotage (positionnement, périmètre de sécurité, moyens d'extinction...) et les modalités d'intervention en cas d'incendie de véhicule sont également revues.

N° ARIA : 35250

Survenu le : 26/09/2008

Pays : FRANCE / Département : 59 / Commune : ERQUINGHEM-LYS

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Incendie d'une pâtisserie industrielle.

Un feu se déclare vers 1h30 dans une pâtisserie industrielle neuve de 2 800 m² ; l'incendie menace de se propager aux entrepôts voisins. Les pompiers éteignent l'incendie avec 6 lances. Les 28 employés sont en chômage technique ; le bâtiment qui devait être inauguré la semaine suivante est détruit. Aucune indication n'est disponible sur les dommages subis par les installations de réfrigération. Des travaux réalisés la veille sur la toiture pourraient être à l'origine du sinistre. La production reprendra quelques jours plus tard dans des locaux provisoires et avec un effectif réduit.

N° ARIA : 35451

Survenu le : 26/10/2008

Pays : BELGIQUE / Département : 0 / Commune : NINOVE

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 3 / Environnementale : 0 / Economique : 3 / Matérielle : 0

Feu de boulangerie industrielle.

Un feu se déclare vers 5 h dans l'un des fours d'une boulangerie industrielle employant 400 salariés. L'incendie se propage à 4 autres fours en émettant une abondante fumée. Les pompiers de 6 casernes protègent les réservoirs des installations de réfrigération contenant 8 000 l d'ammoniac (NH₃). Un périmètre de sécurité de 300 m est mis en place ; 500 personnes d'abord invitées à calfeutrer leurs portes et fenêtres seront finalement évacuées par précaution en raison d'une fuite éventuelle de frigorigène. Le plan catastrophe est déclenché au niveau provincial. Le vent complique l'intervention des secours. Le feu sera maîtrisé à 11h45, puis les habitants peuvent regagner leurs habitations 15 min plus tard. Les 2/3 du bâtiment sont détruits et les dommages s'élèvent à plusieurs millions d'euros. Les 400 salariés sont en chômage technique, une partie de la production reprendra cependant dans les autres usines de la société. Une fuite du combustible alimentant le four en réparation serait à l'origine du sinistre. L'incendie s'est ensuite rapidement propagé en l'absence de sprinklers. Deux cas comparables de boulangeries industrielles non sprinklées détruites par des incendies ont été répertoriés en France en 2006 et 2007 (ARIA 33299 et 31760). En revanche, au Royaume-Uni en 2006, 1 seule tête de sprinkleur a suffi à maîtriser un incendie à la suite également d'une fuite de combustible dans 1 boulangerie industrielle, les conséquences matérielles se limitant à 15 min de pertes de production (ARIA 35452). Cet établissement avait implanté son réseau de sprinkleur lors de sa reconstruction après un 1er incendie.

N° ARIA : 35452

Survenu le : 01/03/2006

Pays : ROYAUME-UNI / Département : 0 / Commune : LEEDS

Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu de boulangerie industrielle.

Un feu se déclare dans une boulangerie industrielle à la suite d'une fuite d'huile. Le déclenchement d'une seule tête de sprinkler suffit à maîtriser les flammes et la production redémarre 15 min plus tard. Les installations de réfrigération n'ont pas été atteintes. Les sprinklers avaient été installés lors de la reconstruction de l'établissement détruit lors d'un précédent incendie (25 millions d'euros de dommages). Plusieurs incendies de boulangeries industrielles "non-sprinklées" ont provoqué d'importants dommages dans les établissements concernés (ARIA 35451, 33299 et 31760).

N° ARIA : 35704

Survenu le : 08/01/2009

Pays : FRANCE / Département : 56 / Commune : GUIDEL

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Départ de feu dans une boulangerie industrielle.

Un départ de feu se produit vers 8 h dans le local des suppresseurs farine, en aval des silos de farine, d'une boulangerie industrielle ; 20 employés sont évacués. Le personnel de l'usine éteint l'incendie avant l'arrivée des secours ; 30 employés sont en chômage technique pour 2 jours. Aucune conséquence sur l'environnement n'est relevée. Le local surpresseurs étant coupe-feu, il n'y a pas d'impact sur l'outil de production, ni sur les installations de réfrigération mettant en oeuvre ammoniac (NH3) et frigorigènes chloro-fluorés. En sortie de silo, la farine passe par un filtre, un dépresseur puis un bloc silencieux. Selon l'exploitant, une fuite dans le filtre a causé une accumulation de farine dans le dépresseur réduisant le débit d'air en sortie et provoquant une augmentation de la température de l'air puis un départ de feu des matières isolantes du silencieux. Le mauvais fonctionnement de 2 éléments de sécurité en amont du dépresseur : un vacuostat et une vanne de décharge, a permis cet incident. L'exploitant intègre le contrôle de ces équipements à la ronde quotidienne de maintenance et de vérification.

N° ARIA : 36127

Survenu le : 24/04/2009

Pays : FRANCE / Département : 2 / Commune : JUSSY

Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu dans un four d'une usine de biscuits

Un feu se déclare vers 0h30 sur le four d'une chaîne de production d'une usine de fabrication de biscuits. Les 37 employés des équipes de nuit évacuent le bâtiment, la production est stoppée et les énergies sont coupées. Craignant d'endommager lourdement les installations en intervenant avec un robinet d'incendie armé (RIA), les pompiers de l'entreprise utilisent des extincteurs et alertent les secours publics. Ces derniers démontent les carters dissimulant les points chauds et éteignent l'incendie avec 1 lance à eau. Ils quittent les lieux vers 4h30. Aucun blessé n'est à déplorer et les dégâts sont limités. Les eaux d'extinction (quelques dizaines de litres) sont dirigées vers la station de traitement des effluents interne au site. Une analyse avant rejet vers la station d'épuration de Jussy est programmée. La production est temporairement arrêtée et devait reprendre en fin de journée. Informée de l'accident par les services de la préfecture vers 9 h, l'inspection des installations classées se rend sur place. D'après l'exploitant, une accumulation de graisse s'écoulant des produits "emmoulés" serait à l'origine de l'accident. L'exploitant modifie la procédure de nettoyage pour que cette opération soit réalisée plus fréquemment. Un incident de ce type s'est déjà produit le 27/10/2003.

N° ARIA : 37729

Survenu le : 15/01/2010

Pays : FRANCE / Département : 2 / Commune : MONTIGNY-LENGRAIN

Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 2 / Matérielle : 0

Feu de local chaufferie à gaz.

Un feu se déclare vers 5h50 dans la chaufferie alimentant les friteuses d'un établissement produisant des chips et des biscuits apéritif. Les détecteurs de fumées équipant la chaufferie se déclenchent, alertant le poste de gardiennage tandis que les alarmes process des chaudières alertent l'entreprise en charge de leur entretien. Un maçon travaillant dans l'usine alerte le chef d'équipe qui fait évacuer la soixantaine d'employés, regroupés à l'entrée du site près des locaux administratifs. Avant que le feu ne prenne de l'ampleur, un employé de maintenance coupe l'alimentation en gaz naturel des chaudières. L'incendie embrase le local technique de 500 m² abritant les 4 chaudières et départs de tuyauteries véhiculant les fluides thermiques (60 000 l d'huiles minérales) nécessaires à la cuisson d'une partie de la production du site, ainsi que 4 compresseurs fournissant l'air comprimé de l'ensemble du site. Les flammes dépassent largement la hauteur du bâtiment quand les secours interviennent. Les pompiers internes et externes appelés en renfort maîtriseront le sinistre avec 3 lances, non sans avoir rencontré des problèmes d'alimentation en eau avant de s'alimenter par aspiration dans un étang situé à 700 m. Une personne, légèrement blessée, est transportée à l'hôpital. Les dommages sont importants, la structure métallique du bâtiment a partiellement fondue, le toit s'est affaissé, les cheminées et passerelles sont tombées. Les armoires électriques et les câblages ont également fondu, les pompes des chaudières sont hors d'usage. Les chaudières, difficilement accessibles, ne présentent pas de déformations importantes. Les imbrulés et les eaux d'extinction sont confinés sur site puis ces dernières sont pompées et traitées par une société spécialisée. Les déchets présents dans la chaufferie ne seront traités qu'après accord des experts. L'activité de l'usine sera perturbée plusieurs semaines (redémarrage global effectif le 01/03/2010). L'exploitant évalue les dommages à 1,5 million d'euros. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.

N° ARIA : 38423

Survenu le : 10/05/2010

Pays : FRANCE / Département : 41 / Commune : MASLIVES

Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 1

Explosion d'un four à gaz

Lors de l'ouverture d'un four à gaz en phase de test dans une biscuiterie, une explosion se produit à 12h50. Gravement blessé par les débris métalliques et les éclats de verre, l'employé est projeté à 3 m. Selon l'exploitant, toutes les procédures ont été suivies par l'employé. L'origine de l'explosion proviendrait d'un défaut de conception, de fabrication ou d'installation. Une enquête est effectuée pour déterminer les causes de l'accident ; 15 employés sont en chômage technique pendant une semaine.

N° ARIA : 38942

Survenu le : 11/09/2010

Pays : FRANCE / Département : 56 / Commune : PLOERMEL

Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu de local technique dans une pâtisserie industrielle.

Alors que 5 employés nettoient vers 9h20 les locaux d'une pâtisserie industrielle, un nettoyeur haute pression à moteur thermique utilisé dans un local technique de 100 m² provoque un départ de feu qui se propage au plafond du bâtiment de 5 000 m² par l'intermédiaire des cloisons. Les employés utilisent en vain un extincteur ; 2 d'entre eux incommodés par l'épaisse fumée noire générée par la combustion des panneaux d'isolation sont évacués vers l'hôpital. A 10h30, la présence de produits inflammables et notamment de 2 bouteilles de propane, conduit la gendarmerie à établir un périmètre de sécurité de 100 m. Les pompiers éteignent l'incendie vers 11h30 et déblaient les lieux. Le système électrique de la ligne de surgélation étant atteint, 45 employés sont en chômage technique pour 1 semaine ; la fumée a provoqué autant de dégâts que l'incendie. Les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré ont été épargnées.

N° ARIA : 40421
Survenu le : 01/06/2011
Pays : FRANCE / Département : 94 / Commune : CHAMPIGNY-SUR-MARNE
Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Feu de boulangerie industrielle
Un feu se déclare vers 18h20 dans un four d'une boulangerie industrielle de 1 000 m ² . Les employés éteignent les flammes avec un extincteur mais le feu reprend, la cheminée du four devient rouge puis le plafond s'enflamme. Plus de cent pompiers évacuent les 11 employés présents et éteignent l'incendie vers 21h40 avec 9 lances dont 2 sur échelle. Ils déblaient ensuite les lieux avec des engins de terrassement. Le bâtiment est détruit et les 49 employés sont en chômage technique. Aucune information n'est donnée quant aux éventuels dommages subis par les installations de réfrigération.

N° ARIA : 41354
Survenu le : 03/03/2011
Pays : FRANCE / Département : 56 / Commune : SAINT-TUGDUAL
Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Incendie dans une biscuiterie désaffectée
Un feu se déclare vers 2h30 dans la chambre froide d'une biscuiterie de 3 500 m ² désaffectée depuis octobre 2009. Les flammes se propagent à un stock de carton. Le service de l'électricité coupe l'alimentation du site. Les pompiers maîtrisent l'incendie avec 4 lances à eau et déblaient les gravats. L'intervention s'achève à 12h40. Le bâtiment est détruit. Aucune précision n'est donnée sur les installations de réfrigération (vidange et mise en sécurité avant le sinistre et / ou dommages éventuels consécutifs à l'incendie ?). Un plan de réhabilitation prévoyait l'installation d'une nouvelle biscuiterie et d'une laiterie dans les locaux. Un élu s'est rendu sur place, la municipalité condamne les entrées du site. La gendarmerie effectue une enquête ; la piste criminelle est privilégiée.

N° ARIA : 41793
Survenu le : 22/02/2012
Pays : FRANCE / Département : 13 / Commune : TARASCON
Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Feu d'un stockage d'emballage en carton dans une boulangerie industrielle
Un feu se déclare vers 22h40 dans le stock d'emballages en carton de 150 m ² d'une boulangerie industrielle. La zone sinistrée est contiguë à la zone de production et à une cuve de 5 000 l de fioul qui ne sont pas menacées. Les pompiers éteignent les flammes à 23h15 avec 4 lances à eau dont 1 sur échelle puis déblaient les lieux. L'intervention des secours s'achève à 2h10. L'unité de production de pain congelé est intacte, les installations de réfrigération n'ont pas été endommagées. Aucune mesure de chômage technique n'est prévue.

N° ARIA : 42004
Survenu le : 06/04/2012
Pays : FRANCE / Département : 56 / Commune : PLOERMEL
Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Feu de pâtisserie industrielle

Dans une pâtisserie industrielle de 4 000 m² fabriquant des beignets, un feu, vers 16h50, sur une chaîne de production émet d'abondantes fumées. Les 17 employés présents sont évacués, puis les pompiers déploient 7 lances à eau dont 2 sur échelle. L'incendie est circonscrit à 22h20. Plusieurs reprises de feu ont lieu les jours suivants et les derniers foyers seront éteints le 11/04. Le maire s'est rendu sur place. Le sinistre a détruit l'usine dont les installations de réfrigération et congélation. Seuls subsistent 2 silos de farine, une cuve d'huile et une cuve d'azote liquide. Les 48 employés sont en chômage technique. L'usine avait déjà connu un incendie en 2010 (ARIA 38942). Les gendarmes effectuent une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.

N° ARIA : 42045

Survenu le : 19/04/2012

Pays : FRANCE / Département : 77 / Commune : LE CHATELET-EN-BRIE

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 1

Mélange de produits incompatibles dans une pâtisserie industrielle

Dans une pâtisserie industrielle, un opérateur mélange à 12 h et par erreur 1 000 l de soude en solution et 1 000 l d'acide nitrique à 30 % ; 800 l d'acide nitrique se répandent sur le sol. La zone d'emballage des produits est évacuée et des pompiers spécialisés en risques chimiques interviennent. Équipés de scaphandres, ils aspirent les produits et neutralisent les flaques restantes avec du carbonate de calcium fourni par l'entreprise. L'intervention s'achève à 17h30. L'industriel évalue sa perte à 125 kEuros : 35 kEuros de produits contaminés et 90 kEuros dûs à l'arrêt de la production.

N° ARIA : 43005

Survenu le : 06/11/2012

Pays : FRANCE / Département : 44 / Commune : LA HAIE-FOUASSIERE

Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Départ de feu dans une pâtisserie industrielle

Un départ de feu se produit à 21h25 dans un four d'une pâtisserie industrielle ; la procédure "feu de four" est appliquée, les flammes sont contenues à l'intérieur du four grâce à l'activation des 2 trappes de confinement, les extracteurs de cheminée sont arrêtés et les équipes d'intervention interne sont appelées à 21h30. Les 70 employés sont évacués, 2 RIA sont déroulés de part et d'autre du four et les secours externes, appelés à 21h35 par l'équipe interne, arrivent à 21h45. Ces derniers effectuent une vérification complète du four, du toit et de la cheminée au moyen d'une caméra IR. Les autres lignes de production sont arrêtées et les fours vidangés, le cadre d'astreinte, appelé à 22 h, arrive à 23 h. La température du four, contrôlée au niveau du poste de pilotage et supérieure à 400 °C, baisse progressivement (confinement du feu jusqu'à étouffement). Après ouverture de la trappe pour vérifier l'extinction du feu, les pompiers quittent les lieux à 23 h. Le départ de feu est dû à la rupture de la grille du four qui a empêché l'évacuation des biscuits, entraînant une montée en température trop importante. Mise en place en août 2012, cette grille avait été vérifiée par le constructeur et ne présentait aucun défaut. A la suite du manque de coordination de son équipe d'intervention (problème de communication par téléphone), l'exploitant lui rappelle la consigne d'utiliser les talkies-walkies et d'établir un responsable d'équipe. La formation "feu de four" est rendue obligatoire pour tout nouveau "fournier" et la formation "Equipe de Secours Interne" est refaite. La formation concernant les principales procédures pour les agents de sécurité est également revue par une société extérieure.

N° ARIA : 43229

Survenu le : 05/03/2012

Pays : FRANCE / Département : 59 / Commune : MARCQ-EN-BAROEUL

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Effondrement de la toiture d'une boulangerie industrielle

Les pompiers sont alertés vers 15 h pour un risque d'effondrement du toit d'un entrepôt d'une boulangerie industrielle. La neige s'est accumulée sur la toiture métallique du bâtiment, dit de stockage sec (farine, carton...) de 3 000 m³ et de 14 m de haut ; 2 poutres métalliques centrales se sont déplacées de 2 m en partie haute et la toiture repose partiellement sur les racks de stockage. Les énergies, dont le CO₂ servant à la réfrigération des produits finis, sont coupées et 150 employés sont évacués. L'accès au bâtiment est interdit. La quantité de CO₂ (liquide et gazeux) présente dans le bâtiment est de 12 t. Une entreprise extérieure coupe l'approvisionnement en CO₂ liquide et diminue la pression de la phase gazeuse à 9 bar. A 16h40, 80 m² de toit s'effondrent. Le bâtiment reste fragilisé. L'exploitant envisage plusieurs solutions dont l'acheminement de groupes froids pour préserver les produits, mais l'entreprise n'en trouve aucun de disponible. L'évacuation du stock des frigos (8 000 palettes), dont l'alimentation en électricité et CO₂ n'est plus assurée, est abandonnée à son tour car elle nécessite une noria de camions et un délai de 3 jours non compatibles avec un maintien des denrées à une température suffisamment basse. Finalement, l'installation d'un dispositif de soutien de la structure et de protection des canalisations de CO₂ est retenue. Le lendemain, l'électricité est rétablie à 14h30 et le réseau CO₂ est remis en pression à 15 h. Le 9/03, un portique est réalisé au-dessus de la toiture pour ceinturer et sécuriser la structure métallique ; 12 trous sont percés en toiture pour mettre en place 12 poteaux et réaliser 6 portiques en "U". Lors de ces travaux, la circulation piétonne sur le chemin de halage du canal de Roubaix est coupée par arrêté municipal. Une société extérieure prend en charge tous les produits dangereux stockés dans la station d'épuration contigüe. Ce dispositif de soutien est achevé le 11/03, les activités du site reprennent progressivement dans la semaine du 6 au 11/03.

N° ARIA : 43252

Survenu le : 09/01/2013

Pays : FRANCE / Département : 80 / Commune : ESTREES-DENIECOURT

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Renversement d'une citerne routière de farine et endommagement de silos dans une boulangerie industrielle

Dans une boulangerie industrielle, une citerne routière de 28 t de farine alimentaire sous pression se couche vers 16 h à la suite de la rupture de sa béquille de stabilisation. La citerne percute 3 silos de 56 t de farine chacun sans porter atteinte à leur intégrité. L'alimentation de la citerne, déformée par l'impact, est désactivée pour la mettre hors pression. Les énergies de l'installation sont également coupées et 25 employés sont mis en sécurité. Le transporteur fait acheminer des moyens de levage et de dépotage. La production est arrêtée pour 3 jours mais aucune mesure de chômage technique n'est prise.

N° ARIA : 43542

Survenu le : 11/03/2013

Pays : FRANCE / Département : 58 / Commune : SAINT-PERUSE

Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Incendie dans une biscuiterie

Un feu se déclare vers 9h45 dans le four d'une biscuiterie (four de 15 m de long). Le personnel est évacué, le service de l'électricité met les installations en sécurité. Les pompiers maîtrisent le sinistre puis démontent les brûleurs pour éteindre les foyers résiduels. L'intervention s'achève à 11h30. La gendarmerie s'est rendue sur place.

N° ARIA : 43976

Survenu le : 24/06/2013

Pays : FRANCE / Département : 58 / Commune : NEVERS

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 1
Explosion due au gaz dans une boulangerie
Dans une boulangerie, une explosion due au gaz naturel se produit vers 11 h alors que des techniciens sous-traitants effectuent des réglages sur le four. Les secours transportent à l'hôpital une employée souffrant du dos ainsi que les 2 techniciens victimes de blessures à la tête (éclats de verre) et de problèmes d'audition. Il n'y avait pas de client au moment de l'explosion. D'après la presse, l'explosion serait partie du brûleur du four. Neuf employés sont en chômage technique.

N° ARIA : 44189
Survenu le : 10/08/2013
Pays : FRANCE / Département : 67 / Commune : MOMMENHEIM
Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Conséquences : Humaine : 2 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Fuite de produit avec intoxication de personnes.
Les pompiers sont appelés en raison d'un produit d'origine inconnue qui irrite la gorge et les yeux dans une usine alimentaire. Le personnel et 3 clients d'un restaurant contigu à la société sont évacués et l'accès à la zone d'activité est interdit. Après reconnaissance, les secours constatent la présence de propionate de calcium et d'acide sorbique à usage alimentaire dans le bâtiment. De légères vapeurs sont constatées dans les locaux professionnels et 3 personnes qui mangeaient en terrasse du restaurant présentent des irritations des muqueuses. Après auscultation par les médecins, ils sont laissés sur place. La gêne constatée proviendrait d'une poussière de propionate de calcium très fine mise en suspension par la ventilation et la hotte du restaurant. Seul un pompier, ayant fait une chute sous ARI et présentant une douleur costale, est vu par le médecin, puis transporté au centre hospitalier pour une radiographie de contrôle.

N° ARIA : 44433
Survenu le : 05/10/2013
Pays : FRANCE / Département : 87 / Commune : SAINT-AUVENT
Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 1 / Economique : 2 / Matérielle : 0
Feu d'une boulangerie industrielle.
Un feu se déclare dans le local de stockage de cartons et de films plastiques de 550 m ² dans une boulangerie industrielle. Les portes coupe-feu se ferment immédiatement et l'alarme se déclenche à 4h10, la production est stoppée et le personnel est évacué. Les pompiers arrivent à 5h15 et arrosent le bâtiment avec 7 lances dont 1 sur échelle. Le local n'étant pas sur rétention, les eaux d'extinction s'écoulent dans le GORRET. Le bâtiment est séparé du reste de l'entreprise par un mur coupe-feu mais le sinistre risque de se propager par la toiture. Les pompiers découpent celle-ci au niveau du mur, écartant ainsi le risque de propagation. Le feu est circonscrit vers 7h20 et les secours sont maîtres du feu vers 11h20. En fin de matinée, les secours débutent l'évacuation des cartons stockés et refroidissent le mur coupe-feu ayant permis la protection du reste de l'usine. Les eaux d'extinction sont rejetées dans le ruisseau via le réseau d'eaux pluviales. Les mesures effectuées en sortie d'évacuation des eaux d'extinction en soirée confirment la pollution, les concentrations suivantes sont mesurées : 20 mg/l d'aluminium, 10 mg/l de nitrates et 25 mg/l d'ammonium. Les installations de réfrigération qui n'ont pas été atteintes, sont remises en charge partiellement et progressivement à partir de 23 h. Les pompiers terminent l'extinction le 06/10 à 8h10 et le personnel du site assure la surveillance. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre. La production est arrêtée pendant 2 jours. Le local de stockage est détruit, la toiture est endommagée et 70 employés sont en chômage technique. A la suite de ce sinistre, l'exploitant sensibilise son personnel au risque incendie. Le local sera reconstruit et la détection incendie remise en état.

N° ARIA : 44610

Survenu le : 18/10/2013
Pays : FRANCE / Département : 57 / Commune : FOLSCHVILLER
Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 1
Fuite sur le groupe froid
L'ouverture d'une soupape se produit, vers 6 h, au niveau d'un groupe froid dans une boulangerie industrielle. Les secours évacuent 30 personnes et 3 ouvriers, pris de nausées suite à l'inhalation de gaz réfrigérant (probablement NH3). Ils sont transportés au centre hospitalier voisin. Une courroie de compresseur hors service est à l'origine de l'incident qui a entraîné l'arrêt de la production de froid et une montée en pression jusqu'à la soupape de sécurité tarée à 11 bar. Les pertes de l'exploitant sont estimées à 4 h de production sur 3 lignes.

N° ARIA : 44613
Survenu le : 21/10/2013
Pays : FRANCE / Département : 57 / Commune : FOLSCHVILLER
Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Conséquences : Humaine : 2 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 1
Intoxication CO dans boulangerie industrielle
<p>Les pompiers sont contactés par le responsable d'une boulangerie industrielle à la suite d'une odeur piquante et irritante ressentie, vers 9 h, par les salariés travaillant sur la ligne «briochettes» du bâtiment A. Une probable émanation de gaz serait à l'origine de cette gêne. La cellule d'analyse des secours mesure, vers 10 h, des concentrations dans l'atmosphère de l'atelier, de 45 à 50 ppm pour l'ammoniac (NH3), 70 ppm pour l'oxyde de carbone (CO) et 0 ppm pour le chlore (Cl). Le personnel est évacué et la production de l'atelier arrêtée. Un inspecteur des installations classées se rend sur place. Le lendemain, les pompiers mesurent des concentrations dans l'atmosphère de l'atelier de 12 ppm pour le NH3, 42 à 40 ppm à hauteur d'homme et 140 à 170 ppm à 2,50 m de haut pour le CO. Les analyses de l'exploitant montrent que le brûleur du four de l'unité, alimenté au gaz naturel, présente un défaut intermittent de fonctionnement. L'axe de commande du volet d'air étant faussé, lors de la marche plein régime du brûleur, la biellette de commande pousse le volet d'air au-delà de sa position pleine ouverture, diminuant l'arrivée d'air et provoquant une combustion incomplète, génératrice de CO dans les gaz de combustion. Des mesures réalisées montrent un taux de 4 000 ppm de CO dans les gaz de combustion au bout de 3 min de fonctionnement du brûleur défectueux (entre 15 à 10 en fonctionnement normal). Le volet de tirage de la cheminée d'évacuation des gaz de combustion du four étant ouvert en permanence, le CO s'est diffusé dans l'atelier. Ce volet, en principe commandé de façon automatique par la dépression dans le conduit, sert à réguler le tirage de la cheminée. L'extraction de l'air de l'atelier étant commune avec la ligne de production voisine "mécatherme" et l'étuve proche, cette dernière a capté le CO. Brassé dans l'étuve, celui-ci a continué à être émis dans les ateliers, même après l'arrêt du brûleur du four. Un siphon et une canalisation d'eaux usées se trouvant à l'intérieur de l'étuve, du CO a été détecté en petite quantité dans le réseau d'eaux usées de l'atelier. Ces deux aléas ont contribué à perturber les investigations. L'exploitant vérifie et confirme ce scénario en visualisant les flux à l'aide d'une caméra thermique, lors d'une reconstitution. Les teneurs en NH3 relevées sont quant à elle consécutives à l'utilisation de produits détergents dans les canalisations du bâtiment A (débouchage). Le four fait l'objet de vérifications périodiques. La dernière, réalisée peu de temps avant l'incident, n'avait pas révélé d'anomalie. Les éléments défectueux sont réparés. L'exploitant acquiert des détecteurs de CO.</p>

N° ARIA : 44619
Survenu le : 30/10/2013
Pays : FRANCE / Département : 57 / Commune : FOLSCHVILLER
Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Conséquences : Humaine : 4 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 1
Intoxication CO dans une boulangerie industrielle

Vers 5h45, au moment du changement de poste, 62 personnes travaillant sur la ligne "pains au lait" d'une boulangerie industrielle se plaignent de maux de tête et de nausées. Ils identifient une odeur de gaz d'échappement. La cellule d'analyse des pompiers, sur place dès 6h15, recherche la présence de CO et d'autres gaz, sans rien déceler. Les secours évacuent le personnel et la production est mise à l'arrêt. Un Inspecteur des installations classées se rend sur place le lendemain, n'ayant pas été prévenu le jour même. Les lignes de production "pains au lait" sont abritées dans des "salles blanches" climatisées et maintenues en surpression par une centrale de traitement d'air (CTA) installée dans la cour adjacente. C'est le seul apport en air de ces salles. Cette cour est fermée sur trois côtés par des bâtiments et la CTA et sa prise d'air sont au fond de la cour. Un parking de 6 à 8 places se situe sur un côté de la cour le long de la paroi d'un bâtiment. Depuis peu, dans le cadre de la mise en place d'un plan d'urgence, les employés ont reçu la consigne de garer leur véhicule sur ce parking en marche arrière. Il est probable que les gaz d'échappement d'un ou plusieurs véhicules, dont les moteurs étaient en route (en chauffe), ont été captés par la CTA et diffusés dans les "salles blanches". Les conditions météo du moment ont pu faciliter la captation des gaz par la CTA. Les véhicules étant garés en marche arrière, les gaz ont pu cheminer le long de la paroi du bâtiment. L'exploitant confirme ce scénario en procédant à un essai avec des fumigènes. L'exploitant interdit le stationnement dans la cour jouxtant les salles blanches du bâtiment. Il prévoit de construire un parking pour l'ensemble du personnel du site sur un terrain dont il a fait l'acquisition de l'autre côté de la rue. Les ateliers sont remis en production dans le courant de la semaine 45.

N° ARIA : 44996

Survenu le : 11/06/2013

Pays : FRANCE / Département : 2 / Commune : VERVINS

Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 1 / Economique : 0 / Matérielle : 1

Fuite de gazole dans une usine de agroalimentaire et pollution des eaux

Lors de la maintenance triennale des équipements du système de sprinklage d'une biscuiterie industrielle, un sous-traitant actionne par erreur l'interrupteur de la pompe de transfert entre une cuve de gazole de 30 m³ enterrée et une cuve aérienne de 1 m³. Une fois cette dernière cuve remplie, le trop plein de 2 à 3 m³ se déverse au sol puis s'écoule dans un regard se jetant dans le VILPION et pollue ce cours d'eau. Le personnel sous-traitant nettoie le sol du local et l'exploitant prévenu après le déversement met en place un dispositif pour contrer la pollution aquatique. L'inspection des installations classées se rend sur place le 25/07/2013 dans le cadre d'une visite prévue avant la fuite. Elle note le remplacement de l'interrupteur de mise en marche de la pompe par un bouton poussoir correctement identifié ne pouvant être actionné qu'en présence d'un employé pendant le transfert de gazole. Un muret de 30 cm de haut est également élevé autour des 2 regards d'évacuation des eaux du local technique pour éviter tout transfert de produits dangereux vers les regards.

N° ARIA : 45002

Survenu le : 27/02/2014

Pays : FRANCE / Département : 24 / Commune : CHAMPAGNAC-DE-BELAIR

Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu de four dans une pâtisserie industrielle

Un feu se déclare vers 10h35 dans l'un des fours d'une pâtisserie industrielle au niveau de la laine de verre servant d'isolation au four. Le gaz est coupé. Les pompiers éteignent le sinistre. L'équipe interne de sécurité assure la surveillance pour le reste de la journée. La ligne de production associée au four est arrêtée mais l'activité n'est pas impactée.

N° ARIA : 45547

Survenu le : 25/07/2014

Pays : FRANCE / Département : 56 / Commune : SAINT-PHILIBERT

Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 2 / Matérielle : 0
Feu dans une biscuiterie industrielle.
<p>Un feu se déclare vers 5h20 sur un four vide de la ligne madeleine dans une biscuiterie industrielle. Les employés ne parvenant pas à maîtriser l'incendie alertent les pompiers. Ces derniers éteignent le sinistre puis ventilent les locaux et quittent les lieux vers 9h30. Un employé ayant tenté d'éteindre les flammes est légèrement intoxiqué par les fumées et soigné sur place. L'exploitant diffuse un communiqué de presse et informe l'inspection des IC le lendemain.</p> <p>Le four est indisponible pendant 11 jours induisant une perte de 500 000 euros de chiffre d'affaire. Pour le nettoyage de l'atelier, 70 000 euros sont nécessaires et 500 000 euros pour sa remise en état. Les 3 employés de la ligne sont réaffectés sur une autre ligne. Une société spécialisée prend en charge les déchets générés par le nettoyage de l'atelier. Les 3 t de matières premières qui n'ont pas été transformées dans la journée sont perdues.</p> <p>Le jour de l'accident, le four avait été mis en préchauffage à 3h30 à 270 °C puis monté en chauffe à 300 °C vers 5 h afin que sa température se stabilise à 200 °C en production. Un dommage électrique sur une résistance du four aurait généré la combustion de dépôts de graisses. L'exploitant prévoit de remplacer le four par une technologie différente permettant notamment une extinction automatique du four à l'eau.</p>

N° ARIA : 45605
Survenu le : 22/08/2014
Pays : FRANCE / Département : 2 / Commune : CHATEAU-THIERRY
Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Fuite d'acide dans une biscuiterie
<p>Dans le local de stockage des produits chimiques d'une biscuiterie industrielle, une dizaine de litres d'acide nitrique provenant d'un bidon de 20 l fuit dans un bac de rétention. Le personnel évacue les lieux. Les secours prennent en charge un employé ayant inhalé des vapeurs. Le produit est récupéré à l'aide de buvards et éliminé en filière spécialisée.</p>

N° ARIA : 45886
Survenu le : 28/10/2014
Pays : FRANCE / Département : 7 / Commune : LA VOULTE-SUR-RHONE
Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 5 / Matérielle : 1
Feu de boulangerie industrielle

Un feu se déclare sur un refroidisseur dans une boulangerie industrielle de 10 000 m². Munis d'extincteurs, 2 employés attaquent le feu, mais la fumée perçue à proximité de l'appareil s'intensifie, rendant inefficace leur intervention. La détection incendie se déclenche à 0h48 et les pompiers sont alertés à 0h50. Les 15 employés en poste évacuent les lieux. Vers 1h30, 2 explosions se produisent, suivies de la chute de panneaux du faux-plafond. Le feu s'étend dans la zone de production non compartimentée. Les panneaux sandwichs remplis de mousse polyuréthane combustible, présents dans la chambre froide, s'effondrent. Les pompiers protègent la zone administrative ainsi que le stockage de farine et d'ammoniac. Le service du gaz arrête une fuite sur le site. Le feu est circonscrit vers 5 h avec 10 lances à eau, 40 m³ d'eaux d'extinction sont rejetés vers la station d'épuration. L'extinction se poursuit au fur et à mesure du déblai. Une reconnaissance a lieu vers 17 h. Un dispositif de surveillance est mis en place pour la nuit. L'opération est considérée comme terminée 6 jours plus tard.

L'usine est détruite sur 9 500 m² comprenant la zone de production, la chambre froide, les stocks d'emballages et 1 200 t produits. Seuls sont préservés les bureaux ainsi que la salle des machines ammoniac équipée de murs coupe-feu (5,5 t d'ammoniac) et le local déchets. Cependant 1,5 t d'ammoniac contenues dans les canalisations ont été perdues. Les 10 m³ d'eau d'extinction contenus sur le site seront traités ultérieurement en STEP. Les 85 employés et la vingtaine d'intérimaires sont en chômage technique. La gendarmerie effectue une enquête. L'entreprise bascule une partie de sa production (20 000 t/an) sur les autres usines du groupe. L'usine détruite est reconstruite sur place. L'exploitant prévoit de limiter le risque incendie en compartimentant d'avantage la zone de production et en mettant en place un dispositif de désenfumage efficace des locaux. Par ailleurs, la nouvelle usine est dotée d'une installation d'extinction par sprinkleurs. Le coût du sinistre, pertes d'exploitation comprises, est estimé à 50 M?.

N° ARIA : 46312

Survenu le : 02/03/2015

Pays : FRANCE / Département : 58 / Commune : CLAMECY

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu de four dans une boulangerie industrielle.

Vers 18 h, un feu se déclare sur un four dans une boulangerie industrielle. Les flammes se propagent à l'isolant. Les pompiers éteignent l'incendie vers 19 h puis dégarnissent l'équipement. La production est arrêtée pendant la nuit.

N° ARIA : 46817

Survenu le : 06/07/2015

Pays : FRANCE / Département : 26 / Commune : ETOILE-SUR-RHONE

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 1

Fuite d'ammoniac lors de travaux réalisés en sous-traitance

Dans une pâtisserie industrielle, des travaux sont en cours pour étendre les installations de réfrigération. Deux sociétés sous-traitantes travaillent sur le site : le frigoriste et une entreprise de chaudronnerie. Vers 11h30, débute une intervention destinée à alimenter en ammoniac la nouvelle extension. La tuyauterie de transport d'ammoniac de l'installation en service est découpée en vue de réaliser un piquage. Son sectionnement provoque une fuite. Des concentrations supérieures à 1 000 ppm sont mesurées. Le dispositif d'alarme coupe les énergies et déclenche le signal d'évacuation. Les 128 personnes présentes sur le site évacuent. Le frigoriste isole la fuite en fermant la vanne de sectionnement de la tuyauterie endommagée. Les locaux sont ventilés. L'ammoniac liquide répandu sur le sol (1 l) est aspergé, puis épongé avec du papier. Trois employés ayant inhalé des vapeurs sont examinés à l'hôpital. Les pompiers réalisent des mesures de contrôle. L'activité normale de l'entreprise reprend vers 13h10. Le papier ayant servi à éponger l'eau ammoniacquée est évacué vers une filière d'élimination agréée.

Deux opérations devaient être réalisées avant la découpe de la tuyauterie : la fermeture de la vanne de sectionnement, l'ouverture d'une seconde vanne située à proximité pour purger les résidus d'huile.

Deux vannes proches ont été manipulées de manière inadéquate

D'après le frigoriste, la vanne de sectionnement a été fermée par ses soins. Il a ensuite donné ses consignes pour l'intervention à un opérateur de l'entreprise de chaudronnerie. Mais cet opérateur n'a pas réalisé l'intervention, comme prévu initialement. C'est un second opérateur de l'entreprise de chaudronnerie qui est intervenu seul. Lors de l'intervention pour isoler la fuite, la vanne de sectionnement a été retrouvée ouverte ; la seconde vanne fermée. Le frigoriste affirme que le second opérateur de l'entreprise de chaudronnerie aurait confondu les deux vannes.

Plusieurs éléments ont été propices à la survenue de cet incident :

la nécessité de manipuler, dans un sens opposé, deux vannes situées à proximité l'une de l'autre l'opérateur qui est intervenu n'était pas celui initialement prévu. Il n'avait pas reçu ses instructions du coordinateur des travaux aucune disposition n'a été prise pour éviter le risque d'ouverture de la vanne de sectionnement l'absence du frigoriste lors de l'intervention est une entorse au mode opératoire l'état de la vanne de sectionnement n'a pas été contrôlé avant l'intervention.

N° ARIA : 47825

Survenu le : 27/03/2016

Pays : FRANCE / Département : 24 / Commune : SAINT-BARTHELEMY-DE-BUSSIÈRE

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu de local technique dans une pâtisserie industrielle

Vers 11 h, un feu se déclare dans le local technique de 100 m² d'une pâtisserie industrielle. Les pompiers éteignent l'incendie vers 15h20. Au cours de l'intervention, 1 pompier se blesse à l'épaule et 2 autres sont brûlés aux genoux lors de la manipulation de bidons de détergent. L'exploitant prévoit l'enlèvement de ces bidons par une société spécialisée.

N° ARIA : 48123

Survenu le : 01/06/2016

Pays : FRANCE / Département : 57 / Commune : FOLSCHVILLER

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 2

Fuite d'ammoniac dans une boulangerie industrielle

Dans une boulangerie industrielle, une fuite d'ammoniac se produit à 20h50 dans la salle des machines comprenant un système de réfrigération en cascade NH3/CO2. Lors de la rupture d'un piquage DN15 vers une vanne pour intervention de maintenance sur la conduite d'aspiration gaz d'un des 3 compresseurs du circuit ammoniac, 200 kg d'ammoniac s'échappe. Les dispositifs de sécurité s'enclenchent (seuil de 1 000 ppm atteint), entraînant la coupure de l'énergie électrique en salle des machines et la mise en service de l'extracteur de sécurité. Les 70 employés sont évacués vers 21 h. La fermeture des vannes manuelles vers 22h15 permet d'arrêter la fuite. Deux personnes étant incommodées, les pompiers sont appelés. A leur arrivée à 22h30, les 2 employés sont transportés à l'hôpital pour observation et les locaux sont ventilés. Les déchets générés par l'arrêt de production sont évacués et la zone nettoyée. La ligne 1 ne redémarre que 20 h plus tard.

D'après l'analyse des causes de l'exploitant, le poids de la vanne de service aurait créé une contrainte qui aurait entraîné la cassure nette observée au niveau du filetage. Il n'y avait en outre pas de support de chaque côté de la vanne et le piquage était probablement trop long, avec également absence de support à l'extrémité. La vanne a été retrouvée au sol.

Une analyse vibratoire multi-spectrale réalisée (seul compresseur de l'installation avec variations de vitesse), ne permet pas de retenir cette cause. Par contre, la révision du compresseur en 2015 avait nécessité des opérations de manutention qui auraient pu occasionner un choc sur l'installation. Il n'y aurait pas eu de vérification visuelle approfondie après l'intervention.

La vanne est remplacée dès le lendemain par la société en charge des installations frigorifiques du site. Le type de vanne est modifié, afin de réduire les contraintes (raccourcissement du piquage et remplacement par une vanne en croix plus légère). En préventif, l'exploitant commande le remplacement des vannes sur les cinq autres piquages identiques présents sur le site par des vannes plus légères et procède également au raccourcissement des piquages.

N° ARIA : 48151

Survenu le : 13/06/2016

Pays : FRANCE / Département : 47 / Commune : ASTAFFORT

Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu de four dans une biscuiterie

Vers 10 h, un feu se déclare dans un four d'une biscuiterie. Le feu personnel éteint l'incendie avant l'arrivée des secours. Des points chauds sont repérés à la caméra thermique dans le conduit de fumée et l'extracteur. Après remise en état de la cheminée, un bâchage de protection est mis en place en attendant les réparations. Le conduit de cheminée étant encrassé et l'extracteur inutilisable, l'unité de production est stoppée. Deux employés sont en chômage technique.

N° ARIA : 48403

Survenu le : 03/08/2016

Pays : FRANCE / Département : 85 / Commune : ESSARTS EN BOCAGE

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 1 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu dans une usine de pains et pâtisseries

Vers 23h50, dans une usine de pain et pâtisserie fraîche, un feu se déclare dans le sas du quai de réception des matières premières abritant 7 palettes de barquettes (54 600), 7 de sucres (7 t), 3 de sel (3 t) et 5 d'huile de palme (4 500 kg). L'incendie est détecté par le personnel à 0h10. Les 15 employés présents sur les lieux sont évacués vers le point de rassemblement prévu à cet effet. Les robinets incendie armés sont mis en œuvre avant l'arrivée des secours. Les pompiers, arrivés sur place à 0h30, éteignent les flammes vers 1h30 en utilisant une borne incendie. La production reprend vers 4h30. Aucun blessé n'est à déplorer, mais l'ensemble du bâtiment de 125 m² est sinistré, notamment l'ensemble des palettes ainsi que 46 palettes de plastiques, 5 cuves plastiques rétractables et une cuve en inox. La toiture composée de tôles sandwichs avec une âme en polyuréthane est également détruite. Le reste de l'entreprise (16 000 m²) est épargné. La chute, sur une palette, d'un dispositif électrique servant à tuer les insectes serait à l'origine du sinistre. L'exploitant arrête immédiatement le fonctionnement de tous les appareils similaires et prévoit de les remplacer dans les meilleurs délais par des modèles neufs.

N° ARIA : 48493

Survenu le : 24/08/2016

Pays : FRANCE / Département : 56 / Commune : LANDEVANT

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 2 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu d'étuve dans une boulangerie industrielle

Dans une boulangerie industrielle, un feu se déclare sur une étuve servant à l'incubation de bactéries. Des employés détectent une odeur anormale vers 7 h et donnent l'alerte. Les pompiers évacuent l'étuve à l'extérieur. Les jarres et les boîtes incubées ont fondu. Les 6 employés ayant détecté l'incendie sont pris de malaises et soignés sur place. L'activité du site redémarre vers 10h30.

Selon l'exploitant, la défaillance du système de régulation de la température de l'étuve serait à l'origine de l'incident. La température était réglée sur 50 °C mais elle est anormalement montée jusqu'à faire fondre les éléments présents à l'intérieur.

N° ARIA : 48504

Survenu le : 25/08/2016

Pays : FRANCE / Département : 56 / Commune : SAINT-PHILIBERT

Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 1 / Matérielle : 0

Feu de four dans une biscuiterie

Un feu se déclare vers 19h45 dans un four d'une biscuiterie industrielle. Un employé éteint l'incendie. Il revient faire une surveillance 10 min plus tard et constate que le feu a repris dans le four et avec plus d'ampleur. Les 30 employés présents sont évacués. Les secours internes éteignent l'incendie. Les trappes de désenfumage sont ouvertes pour évacuer les fumées noires dégagées. Les pompiers vérifient l'extinction vers 21h30. Les eaux d'extinction sont confinées puis pompées par une société spécialisée. L'unité est nettoyée. La ligne de production redémarre le surlendemain. L'exploitant estime les pertes d'exploitation à 100 000 ?.

Le four et la ligne de production étaient encrassés malgré un nettoyage 2 mois auparavant. La ligne de fabrication est multi-produit. La graisseuse permettant le graissage des moules ne permet pas un réglage optimal pour chaque type de produit, ce qui provoque un sur-encrassement.

Afin d'éviter ce type d'incendie, l'exploitant envisage :

l'installation d'une ligne de production supplémentaire afin d'éviter les lignes multi-produit ; l'installation de nouvelles graisseuses permettant d'affiner le réglage et éviter l'encrassement.

En attendant la réalisation de ces mesures, la fréquence de nettoyage de la ligne de production est augmentée (toutes les 2 semaines). Par ailleurs, l'exploitant prévoit des formations pour ses employés concernant la fonction de brumisation des fours. En effet, celle-ci a été utilisée lors du sinistre mais elle n'a pas été optimale.

N° ARIA : 48621
Survenu le : 20/09/2016
Pays : FRANCE / Département : 24 / Commune : CHAMPAGNAC-DE-BELAIR
Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Incendie de four dans une biscuiterie
La laine de roche qui isole l'un des fours d'une biscuiterie s'enflamme vers 2h15. Les employés présents interviennent avant d'alerter les pompiers. Les secours évacuent les parties isolantes touchées et refroidissent l'équipement à l'aide d'une lance. Aucun blessé n'est à déplorer. La combustion impacte 8 à 10 m du four tunnel de 50 m servant à la cuisson des pâtisseries. La ligne de production est stoppée pendant 16 à 24 h, occasionnant du chômage technique pour 26 personnes.

N° ARIA : 49135
Survenu le : 11/01/2017
Pays : FRANCE / Département : 77 / Commune : LE CHATELET-EN-BRIE
Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Conséquences : Humaine : 2 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Accident du travail dans une pâtisserie industrielle
Dans une pâtisserie industrielle, un employé chute dans une cuve à pétrin où sont jetés les rebuts de pâtes non conformes. Il est transporté à l'hôpital où il décède 7 jours plus tard. Une enquête de gendarmerie est effectuée pour déterminer les causes de l'accident.

N° ARIA : 49318
Survenu le : 26/02/2017
Pays : FRANCE / Département : 80 / Commune : ESTREES-DENIECOURT
Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Incendie de local électrique dans une boulangerie industrielle
Dans une boulangerie industrielle, une surchauffe avec dégagement de fumée se produit vers 9h30 au niveau d'un condensateur situé dans un local électrique de 70 m ² . Ce local est séparé par un mur coupe-feu du bâtiment de 5 000 m ² abritant la production et une réserve d'ammoniac. Aucun employé n'est présent, l'incendie se déroulant un dimanche. Les pompiers refroidissent l'installation avec 2 lances. Ils désenfument le local. L'intervention se termine vers 11h30.

N° ARIA : 49432
Survenu le : 27/03/2017
Pays : FRANCE / Département : 57 / Commune : TERVILLE
Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Incendie dans une boulangerie industrielle

Peu avant 20 h, un feu se déclare dans le local électrique d'une boulangerie industrielle. Les employés sont alertés par une première coupure de courant brève vers 19h45 suivie d'une reprise. Ils constatent un début d'incendie dans le local où se trouve le Tableau Général Basse Tension. En raison des fumées importantes, les équipiers de première intervention ne peuvent déjà plus intervenir. Le technicien de maintenance coupe le disjoncteur général et le chef d'équipe appelle les pompiers. Les 10 employés présents sont évacués. Arrivés à 20 h, les pompiers éteignent l'incendie feu à l'aide d'une lance en moins de 10 min, puis ventilent les locaux. Les dégâts matériels sont limités au local : armoires électriques fondues et dalle de plafond fissurée. Les locaux attenants (atelier de maintenance, locaux sociaux...) exposés aux fumées sont épargnés grâce à l'action des pompiers. Les ateliers de fabrication sont protégés par les portes coupe-feu qui ont bien fonctionné. L'exploitant indique que la production est arrêtée et que 60 employés sont en chômage technique pour 5 à 6 semaines. Les déchets liés à l'incendie sont éliminés dans les filières appropriées. Par ailleurs, le site ne dispose pas de système de détection automatique d'incendie. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant d'en installer une dans un délai de 6 semaines.

N° ARIA : 50029

Survenu le : 19/07/2017

Pays : FRANCE / Département : 49 / Commune : AVRILLE

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 2 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Intoxications dans une usine agro-alimentaire

Le 19/07, une employée est prise de malaise sur une ligne de production d'une usine de fabrication industrielle de pâtisserie. Le lendemain, un second évanouissement se produit. Le 21/07, 4 autres employés sont pris de malaise. Arrivés sur les lieux, les pompiers évacuent les 48 employés. L'origine des émanations conduisant à des mauvaises odeurs est recherchée, notamment la présence possible de H₂S dans les canalisations d'eaux usées ainsi que le dysfonctionnement éventuel de la chaudière. Dans le local de cette dernière, 12 ppm de CO sont relevés.

A la suite de ces contrôles, il s'avère que les émanations sont dues à un siphon endommagé d'une canalisation d'eaux usées à proximité de la ligne de production où le premier évanouissement s'est produit. Le siphon est réparé rapidement, les émanations s'arrêtent. L'entreprise reste fermée le week-end afin de procéder au nettoyage du réseaux d'eaux usées. Un chauffagiste procède à des vérifications approfondie du système de chauffage.

N° ARIA : 50752

Survenu le : 01/12/2017

Pays : FRANCE / Département : 33 / Commune : SAINT-MEDARD-D'EYRANS

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Incendie dans une pâtisserie industrielle

Vers 14h15, un feu se déclare au niveau de la partie stockage d'une pâtisserie industrielle de 4 000 m². Les secours évacuent 17 personnes qui se rassemblent dans les locaux d'une entreprise voisine. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances. Ils refroidissent et immergent une bouteille d'acétylène exposée à la chaleur du sinistre. Les doublages et bardages métalliques sont dégarnis.

L'incendie détruit 900 m² du bâtiment, 24 employés sont en chômage technique pour une durée indéterminée. Les fumées impactent la zone de production mais la partie administrative est préservée. Une enquête de gendarmerie est ouverte pour déterminer les causes de ce sinistre.

N° ARIA : 51129

Survenu le : 21/02/2018

Pays : FRANCE / Département : 59 / Commune : MARCQ-EN-BAROEUL

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Fuite de dioxyde de carbone dans une boulangerie industrielle

Vers 17h30, une fuite se déclare dans le local d'un bâtiment de stockage et de transformation de dioxyde de carbone d'une boulangerie industrielle. 257 employés sont évacués avant l'arrivée des pompiers. Les locaux sont ventilés et le frigoriste stoppe la fuite par fermeture des vannes.

N° ARIA : 51787

Survenu le : 22/06/2018

Pays : FRANCE / Département : 42 / Commune : SAINT-GALMIER

Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Incendie dans une biscuiterie

Un feu se déclare vers 8h20 sur un four de cuisson d'une biscuiterie. Les pompiers éteignent l'incendie avec une lance. 20 employés sont en chômage technique le matin, 15 autres l'après-midi. La ligne de production, la seule à fonctionner de nuit, est hors service pour plusieurs jours.

N° ARIA : 52415

Survenu le : 12/10/2018

Pays : FRANCE / Département : 59 / Commune : DUNKERQUE

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Intrusion dans une boulangerie industrielle

Vers 13h40, 3 hommes de nationalité étrangère sont découverts dans une citerne contenant de la farine alimentaire sur le site d'une usine de fabrication industrielle de pain. Ils viennent de passer 10 h dans la citerne.

N° ARIA : 52600

Survenu le : 24/10/2018

Pays : FRANCE / Département : 56 / Commune : PLOERMEL

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Incendie dans une boulangerie industrielle

Vers 15 h, un feu se déclare au niveau d'une friteuse dans une boulangerie pâtisserie industrielle. L'alerte est donnée par le conducteur de ligne. Le personnel de maintenance arrête l'utilisation de la friteuse et maîtrise le feu grâce à des extincteurs. Le personnel est évacué. Appelés, les pompiers arrivent rapidement et constatent que le feu est maîtrisé. Le local est ventilé. Vers 16h, le personnel réintègre les locaux.

L'incendie génère une perte d'environ 2 t de matières et 2 200 l d'huile souillée. Quelques dégâts sont constatés sur la friteuse. Une société, filière biocarburant, récupère les déchets.

L'analyse de l'incident permet de mettre en évidence une défaillance lors du remplacement des sondes de la friteuse le matin même avec le fournisseur. L'oubli de la mise en place de rondelles a généré la transmission d'informations erronées de la part des sondes. Cet oubli est lié au manque de préparation de l'intervention de la part du fournisseur de sondes et du personnel de maintenance.

L'exploitant met en place les actions correctives suivantes :

vérification de l'intégrité et du montage correct de l'ensemble des sondes de la friteuse et de toutes les friteuses du site ; mise en place d'une procédure de surveillance après chaque intervention réalisée sur une sonde ; sensibilisation du fournisseur et du personnel de maintenance sur les risques liés aux interventions.

Accidentologie

(Edité le 03/12/2019)

Source : www.aria.developpement-durable.gouv.fr

Nombre d'événements : 11

Nombre d'événements retenus : 5

Critères :

Mot clé : Silo ; sucre

Activité(s) :

Pays :

Type d'accident(s) :

Type d'événement(s) :

Mention(s) CLP :

Dates :

N° ARIA : 33299

Survenu le : 30/07/2007

Pays : FRANCE / Département : 42 / Commune : RENAISON

Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 1 / Economique : 3 / Matérielle : 1

Incendie dans une usine alimentaire

Un feu se déclare vers 2 h dans une usine de fabrication de cakes et de confiserie de 10 000 m². La société de télésurveillance alerte le responsable de la maintenance. Une centaine de pompiers intervient avec 27 engins. Ils coupent l'alimentation en gaz et électricité, font fermer la route D9 pour s'approvisionner en eau dans un étang situé à 800 m et sont maîtres du feu à 6 h. Ils restent sur place le lendemain pour surveiller une éventuelle reprise du feu. La rétention et la station de pré-traitement pleines ne peuvent contenir les 200 m³/h d'eaux incendie qui s'écoulent hors du site dans un canal recevant les eaux pluviales de la zone d'activité se déversant dans l'OUVAN. Les secours installent un barrage filtrant de bottes de paille. L'usine est détruite à 90 %, notamment en raison de la présence importante de matériaux combustibles (sucre, farine, carton...). Les installations de réfrigération fonctionnant au R404a (mélange de fluoroéthane) sont atteintes dégageant du fluorure d'hydrogène, mais les silos de stockage de 60 m³ de sucre et de farine, ainsi que les cuves d'hydrocarbures et le transformateur du site sont intacts. Aucune victime n'est à déplorer, mais 120 personnes sont en chômage technique. Le 01/08, l'organisme public de gestion et de surveillance des cours d'eau ne détecte pas d'impact immédiat sur le canal. Des filières adaptées traiteront les déblais. Les suies et autres matériaux générés par l'incendie retombent sur des jardins et champs voisins dans un couloir de 3 km de large et de 6 à 10 km de long provoquant l'inquiétude des riverains. L'inspection des Installations Classées demande à l'exploitant de réaliser des mesures de surveillance de la qualité du milieu dans la zone susceptible d'être impactée au sud-est du site (hydrocarbures totaux, HAP, COV halogénés, métaux lourds, dioxine ...). Les résultats des analyses sur les sols et les végétaux destinés à la consommation humaine et animale sont inférieurs aux valeurs seuil, mais les eaux et les sédiments du canal sont contaminés par la dioxine, les HAP et des métaux lourds (Arsenic, Plomb et Zinc). Les résultats d'analyses réalisées en janvier 2008 montrent que la pollution du cours d'eau liée à l'incendie de l'usine est résorbée et que certains des polluants détectés précédemment font partie du bruit de fond. L'exploitant établit un plan pour évaluer l'impact de la pollution sur les sédiments et un diagnostic des milieux sur le site de production. L'étude de dangers de l'établissement prévoyait le scénario d'incendie généralisé du site mais envisageait une extinction assez rapide ce qui n'a pas été le cas (15 h pour éteindre le feu). L'usine est reconstruite en lieu et place 18 mois plus tard pour un coût de 15 Meuros : l'établissement est équipé d'une détection incendie, de sprinklers et d'une rétention d'eaux d'extinction redimensionnée (840 m³). Un court circuit dans une armoire électrique datant de l'installation du site (1980) est l'origine du sinistre.

N° ARIA : 34227

Survenu le : 07/02/2008

Pays : ETATS-UNIS / Département : 0 / Commune : SAVANNAH

Activité : Fabrication de sucre

Conséquences : Humaine : 4 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Explosion et incendie dans une usine de fabrication de sucre.

Dans une raffinerie de sucre construite en 1916, à 19h15, 2 explosions se produisent de 3 à 5 secondes d'intervalle dans le bâtiment de conditionnement produisant une grosse boule de feu qui s'élève au dessus du site. Un incendie s'ensuit, alimenté par le sucre et les emballages. Les secours mettent 7 jours pour éteindre le feu, l'instabilité des structures compliquant l'intervention. Il a fallu notamment l'intervention d'un hélicoptère pour jeter des milliers de m³ d'eau sur les zones en feu et d'une grue de chantier pour recouvrir de sable la masse de sucre en combustion présente dans les 3 grands silos de 25 m de haut de l'usine. 101 personnes étaient sur le site lors de l'accident, contre 300 en journée. Au total, 14 employés décèdent dont 6 des suites de brûlures, et 39 autres sont gravement blessés. Les dommages matériels sont très importants sur toute la raffinerie, 1 des 8 ha de l'usine est détruit, rendant l'accès difficile aux secours puis aux enquêteurs. Le sucre était mis en boîtes et en sacs dans le bâtiment de conditionnement, mais il y était aussi pulvérisé dans des broyeurs à marteaux. Long de plusieurs centaines de m et disposant de 4 étages, cet atelier était équipé d'un système de sprinkler, mais son réseau d'eau a été détruit par l'explosion. Le bureau pour la sécurité chimique (US CSB) établit que la 1ère explosion s'est initiée sous les silos de sucre, au niveau d'un convoyeur (point chaud). Elle a provoqué la mise en suspension des poussières de sucre présentes en abondance dans l'installation, entraînant une 2ème explosion très violente. Malgré des incidents et des accidents du travail récents dus à la présence excessive de poussières dans les ateliers, l'exploitant négligeait le risque d'explosion engendré par leur accumulation qui atteignait parfois plus de 30 cm de haut. De nombreux facteurs aggravants sont à souligner : employés non formés sur les risques, nettoyage hebdomadaire non inscrit dans les procédures et réalisé seulement dans les zones facilement accessibles et quand les contraintes de production le permettaient, pas de consignes de sécurité pour les sous-traitants en charge du nettoyage, pas de système de récupération des poussières sur les machines, dépoussiérage des machines avec des jets d'air propulsant les poussières sur des zones horizontales plus élevées et non nettoyées, équipements électriques inadaptés aux atmosphères explosives, absence de plan d'évacuation d'urgence (et d'exercices)... Par ailleurs, le bâtiment de conditionnement, de construction ancienne en maçonnerie, ne disposait pas de zones pouvant faire office d'évent d'explosion. Le gouvernement américain propose à la commission en charge de la sécurité et de la santé au travail d'infliger une amende de 5 062 000 \$ à l'exploitant et à ses filiales notamment pour le manque d'entretien des installations et la mise en danger des employés du site.

N° ARIA : 39653

Survenu le : 21/07/2003

Pays : ROYAUME-UNI / Département : 0 / Commune : CANTLEY

Activité : Fabrication de sucre

Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Explosion de poussières dans un silo à sucre

Dans une raffinerie de sucre à l'arrêt pour maintenance, 2 agents réalisent une soudure sur la paroi externe de la tour de maintenance où se trouvent les élévateurs à godet alimentant les silos à sucre lorsqu'une explosion se produit à 8h30. L'explosion, entretenue par un nuage turbulent de poussières, se propage dans une grande partie de l'usine via le réseau de collecte des poussières. Un électricien sous-traitant, qui attendait au pied du silo, est gravement blessé (la projection d'une porte lui cause des fractures au crâne, des blessures à la poitrine et aux jambes, la perte d'un oeil, des problèmes d'audition et des pertes de mémoire à court terme). Le collecteur de poussières, situé dans un autre bâtiment, est lourdement endommagé et touché par un départ de feu. Comparativement, la tour de manutention est moins endommagée, les dégâts y sont plus importants au pied qu'au sommet.

L'opération de soudure était autorisée par un permis de feu et une évaluation des risques estimait qu'il n'y avait aucun danger lié à une atmosphère inflammable, l'usine étant à l'arrêt depuis un moment. Les essais en laboratoire estiment qu'une couche de sucre de plus de 0,5 mm suffisait pour obtenir une atmosphère explosive. D'après les photos prises après l'accident, cette épaisseur était largement atteinte et dépassée. Il apparaît également que l'opération à 1 500 °C a fait fondre le métal sur toute son épaisseur jusqu'à la paroi interne.

Deux scénarios peuvent alors expliquer l'accident :

la soudure a enflammé un nuage de poussière de sucre formé par les dépôts sur la paroi ; la soudure a mis le feu à la couche de sucre qui à son tour a enflammé un nuage de poussière engendré quelques instant après par les coups de marteau d'un agent pour rectifier un défaut de soudure.

Une expertise montre également que le caractère turbulent du nuage a réduit l'efficacité des événements d'explosion. Si les événements avaient été de plus grande dimension ou si l'usine avait été équipée par des systèmes de découplage, les dégâts auraient été restreints à la seule tour de manutention.

Lors de son procès le 25/05/2005, l'entreprise plaide coupable. Elle est condamnée à 250 000 £ d'amende (367 000 euros de 2005) et 95 000 £ (140 000 euros) de frais d'hygiène et de sécurité.

Depuis l'accident, l'exploitant s'assure que l'évaluation des risques en amont des activités à risque se fait en présence d'une équipe composée de personnes formées aux risques d'explosion, de l'exploitant et des responsables en charge de l'activité à réaliser.

N° ARIA : 41889

Survenu le : 13/03/2012

Pays : FRANCE / Département : 51 / Commune : BAZANCOURT

Activité : Fabrication de sucre

Conséquences : Humaine : 3 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Ensevelissement de 2 sous-traitants dans une cellule d'un silo de sucre.

Dans un silo d'une sucrerie, 2 intérimaires recrutés le jour même décèdent ensevelis sous plusieurs mètres de sucre dans une cellule de 53 m de haut aux $\frac{3}{4}$ vide durant son nettoyage par une équipe de 6 employés d'une entreprise extérieure. Une troisième personne partiellement enlisée est secourue par les pompiers d'un groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux (GRIMP) ; 3 salariés choqués sont conduits à l'hôpital, un quatrième légèrement blessé est soigné sur place. Les intervenants, qui étaient encordés, se trouvaient sur le tas de sucre et poussaient celui-ci avec des pelles et des barres vers la trappe de vidange de la cellule lorsque "l'effondrement" les ensevelissant est survenu. Un plan de prévention avait été établi entre le sous-traitant et l'exploitant du site. La direction de l'entreprise extérieure diffuse un communiqué de presse le lendemain de l'accident. Des enquêtes judiciaire et de l'inspection du travail sont effectuées. Selon la presse, les enquêteurs étudient notamment les conditions d'emploi et de recrutement des 2 victimes et les circonstances ayant conduit à "l'aspiration" de ces 2 salariés dans la masse de sucre.

N° ARIA : 50951

Survenu le : 19/01/2018

Pays : FRANCE / Département : 59 / Commune : NEUVILLE-EN-FERRAIN

Activité : Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Fuite de glucose dans une confiserie

Vers 13h15, une fuite de glucose visqueux se déclare dans une usine de confiserie. Du glucose est dépoté vers 9h45 dans un silo qui en contient déjà 74 t. Alors que 20 t supplémentaires ont été dépotées, des craquements sont entendus vers 10h30 et une fissure apparaît sur le silo. L'exploitant stoppe le dépotage et la zone est évacuée. Le constructeur du silo, appelé à 11 h, arrive à 13h30. Vers 13h15, un affaissement du silo d'au moins 20 cm et un déversement de glucose par le dessous sont constatés. Le glucose se déverse sur la voirie. Les pompiers sont prévenus à 13h20. La zone est confinée par obturation des bouches d'égouts et mise en place de murets de rétention. 5 jours plus tard, une société spécialisée nettoie le glucose épandu. Au total, 87,4 t de boues contenant du glucose sont mises en compostage.

La fuite de 95 t de glucose a été provoquée par la rupture de la tuyauterie située sous le silo lors de son affaissement. La cinquantaine d'employés est en chômage technique pour 6 à 11 jours. La perte de matière première est de 33 k€. A cela s'ajoute les pertes d'exploitation, le nettoyage et l'évacuation des déchets, la réparation ou le remplacement du silo (60 k€ minimum) et le coût des installations provisoires pour redémarrer l'exploitation. Le prélèvement effectué le 24/01 au niveau de la station d'épuration indique un dépassement de la norme de rejet concernant la DCO provoqué par le nettoyage des chaînes à l'arrêt.

L'exploitant prend les mesures suivantes :

investir dans des systèmes d'obturation plus efficaces ;étudier la possibilité de piloter les vannes du silo de l'extérieur (lors de l'incident, interdiction de l'accès sous le silo entraînant l'impossibilité de fermer les vannes pour confiner le glucose) ;créer un mode opératoire d'utilisation de la cuve.

Par ailleurs, l'exploitant réfléchit sur l'investissement d'une cuve de 100 t ou de 2 cuves de 50 t pour éviter l'arrêt de l'exploitation en cas d'incident similaire.

La rupture d'un bac de mélasse a déjà eu lieu, le 13/01/18, dans une autre sucrerie (ARIA 50938).

Accidentologie

(Edité le 03/12/2019)

Source : www.aria.developpement-durable.gouv.fr

Nombre d'événements : 33

Nombre d'événements retenus : 20

Critères :

Mot clé :Farine ; silo

Activité(s) :

Pays :

Type d'accident(s) :

Type d'événement(s) :

Mention(s) CLP :

Dates :

N° ARIA : 33299

Survenu le : 30/07/2007

Pays : FRANCE / Département : 42 / Commune : RENAISON

Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 1 / Economique : 3 / Matérielle : 1

Incendie dans une usine alimentaire

Un feu se déclare vers 2 h dans une usine de fabrication de cakes et de confiserie de 10 000 m². La société de télésurveillance alerte le responsable de la maintenance. Une centaine de pompiers intervient avec 27 engins. Ils coupent l'alimentation en gaz et électricité, font fermer la route D9 pour s'approvisionner en eau dans un étang situé à 800 m et sont maîtres du feu à 6 h. Ils restent sur place le lendemain pour surveiller une éventuelle reprise du feu. La rétention et la station de pré-traitement pleines ne peuvent contenir les 200 m³/h d'eaux incendie qui s'écoulent hors du site dans un canal recevant les eaux pluviales de la zone d'activité se déversant dans l'OUVAN. Les secours installent un barrage filtrant de bottes de paille. L'usine est détruite à 90 %, notamment en raison de la présence importante de matériaux combustibles (sucre, farine, carton...). Les installations de réfrigération fonctionnant au R404a (mélange de fluoroéthane) sont atteintes dégageant du fluorure d'hydrogène, mais les silos de stockage de 60 m³ de sucre et de farine, ainsi que les cuves d'hydrocarbures et le transformateur du site sont intacts. Aucune victime n'est à déplorer, mais 120 personnes sont en chômage technique. Le 01/08, l'organisme public de gestion et de surveillance des cours d'eau ne détecte pas d'impact immédiat sur le canal. Des filières adaptées traiteront les déblais. Les suies et autres matériaux générés par l'incendie retombent sur des jardins et champs voisins dans un couloir de 3 km de large et de 6 à 10 km de long provoquant l'inquiétude des riverains. L'inspection des Installations Classées demande à l'exploitant de réaliser des mesures de surveillance de la qualité du milieu dans la zone susceptible d'être impactée au sud-est du site (hydrocarbures totaux, HAP, COV halogénés, métaux lourds, dioxine ...). Les résultats des analyses sur les sols et les végétaux destinés à la consommation humaine et animale sont inférieurs aux valeurs seuil, mais les eaux et les sédiments du canal sont contaminés par la dioxine, les HAP et des métaux lourds (Arsenic, Plomb et Zinc). Les résultats d'analyses réalisées en janvier 2008 montrent que la pollution du cours d'eau liée à l'incendie de l'usine est résorbée et que certains des polluants détectés précédemment font partie du bruit de fond. L'exploitant établit un plan pour évaluer l'impact de la pollution sur les sédiments et un diagnostic des milieux sur le site de production. L'étude de dangers de l'établissement prévoyait le scénario d'incendie généralisé du site mais envisageait une extinction assez rapide ce qui n'a pas été le cas (15 h pour éteindre le feu). L'usine est reconstruite en lieu et place 18 mois plus tard pour un coût de 15 Meuros : l'établissement est équipé d'une détection incendie, de sprinklers et d'une rétention d'eaux d'extinction redimensionnée (840 m³). Un court circuit dans une armoire électrique datant de l'installation du site (1980) est l'origine du sinistre.

N° ARIA : 33822

Survenu le : 11/11/2007

Pays : FRANCE / Département : 59 / Commune : FEIGNIES

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Incendie d'un moteur à la base d'un silo de farine.

Un feu se déclare vers minuit sur un moteur situé à la base d'un silo contenant 40 t de farine (capacité nominale : 60 t). Le sinistre est maîtrisé à l'aide d'une lance à débit variable et de l'extinction automatique de l'usine. Aucun blessé n'est à déplorer et aucune mesure de chômage technique n'est prévue.

N° ARIA : 34422

Survenu le : 04/04/2008

Pays : FRANCE / Département : 59 / Commune : DUNKERQUE

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 2 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Incendie dans une boulangerie industrielle.

Dans une boulangerie industrielle, un feu se déclare à 11h55 sur un camion dépotant de la farine vers un silo. Le responsable technique arrête ses installations de chauffage au gaz et de réfrigération à l'ammoniac, puis alerte les secours. L'incendie se propage à la citerne mobile qui explose à 12h15, jetant au sol le chauffeur du camion et 2 employés jusqu'à 10 m de distance. Des débris projetés transpercent la porte du compartiment S2. 20 employés sont évacués. Les flammes lèchent le silo en aluminium (aucun dommage visible, léger noircissement). Les pompiers maîtrisent les flammes en 30 min avec 3 lances. Ils vérifient la salle des machines, les événements du silo et la concentration en CO dans les locaux à l'arrière du silo sans détecter d'anomalie. L'ensemble routier et le silo sont refroidis jusqu'à 15 h, puis le camion est éloigné vers 16h30. Le site reprend ses activités vers 17 h avec surveillance en production au niveau des pétrins de la qualité de la farine (couleur, odeur). A partir de 18 h, l'exploitant vidange le compartiment S2 qui a été le plus exposé au rayonnement thermique et dont la température est revenue à la normale. Impropres à la consommation humaine, les 24 t de farine évacuées seront dirigées vers l'alimentation animale. Le compartiment S3 est également vidangé (33 t de farine). Les pompiers surveillent le site durant la nuit, puis quittent les lieux au matin. Pris de malaise suite au choc émotionnel, 2 employés présents dans les bureaux lors de l'explosion sont pris en charge par les secours et le médecin du travail. 2 des 3 blessés sont gardés en observation à l'hôpital pour 48 h. Aucun chômage technique n'est envisagé. L'Inspection des IC est prévenue par les services de secours publics. D'après l'exploitant, un court-circuit sur la pompe à huile hydraulique permettant de lever le vérin de la citerne serait à l'origine d'étincelles qui auraient initié un feu d'huile, de plastique et/ou de flexibles hydrauliques. Du fait des pertes hydrauliques, la citerne se rabaisse, assez rapidement selon les témoins, et son chargement est d'autant plus exposé à la chaleur. Déjà sous pression pour le dépotage, sa pression interne augmente jusqu'à ce qu'elle éclate (3 trous aux endroits chauffés par l'incendie dont un de 80 cm de diamètre). La farine expulsée s'enflamme formant une boule de feu. La personne chargée d'évacuer ses collègues en remplacement du chef d'équipe qui est blessé oublie de prendre le planning ; le double présent dans les bureaux a été nécessaire pour compter les personnes. L'exploitant prend en compte l'accompagnement psychologique des employés et prévoit de revoir les exercices d'évacuation : rappel du rôle de chacun au point de rassemblement, révision du PPI et formation du personnel. Les procédures de dépotage (positionnement, périmètre de sécurité, moyens d'extinction...) et les modalités d'intervention en cas d'incendie de véhicule sont également revues.

N° ARIA : 35704

Survenu le : 08/01/2009

Pays : FRANCE / Département : 56 / Commune : GUIDEL

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Départ de feu dans une boulangerie industrielle.

Un départ de feu se produit vers 8 h dans le local des supprimeurs farine, en aval des silos de farine, d'une boulangerie industrielle ; 20 employés sont évacués. Le personnel de l'usine éteint l'incendie avant l'arrivée des secours ; 30 employés sont en chômage technique pour 2 jours. Aucune conséquence sur l'environnement n'est relevée. Le local supprimeurs étant coupe-feu, il n'y a pas d'impact sur l'outil de production, ni sur les installations de réfrigération mettant en oeuvre ammoniac (NH3) et frigorigènes chloro-fluorés. En sortie de silo, la farine passe par un filtre, un dépresseur puis un bloc silencieux. Selon l'exploitant, une fuite dans le filtre a causé une accumulation de farine dans le dépresseur réduisant le débit d'air en sortie et provoquant une augmentation de la température de l'air puis un départ de feu des matières isolantes du silencieux. Le mauvais fonctionnement de 2 éléments de sécurité en amont du dépresseur : un vacuostat et une vanne de décharge, a permis cet incident. L'exploitant intègre le contrôle de ces équipements à la ronde quotidienne de maintenance et de vérification.

N° ARIA : 36642

Survenu le : 31/07/2009

Pays : FRANCE / Département : 13 / Commune : MARSEILLE
Activité : Travail des grains
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Épandage de farine et feu couvant dans un silo.
<p>Un débordement de 50 t de farine se produit durant la nuit dans un silo d'une meunerie, lors du redémarrage des installations. L'alimentation électrique du site avait été interrompue à la suite d'un incendie de forêt dans la région marseillaise et le rétablissement du courant provoque le déversement de farine depuis le haut des cellules à proximité de la tour d'élévation jusqu'au bas du silo. A 5 h, les employés qui nettoient les installations découvrent un feu couvant au niveau d'un moteur électrique situé en partie haute. Les secours redoutant une explosion mettent en place un périmètre de sécurité et évacuent 33 personnes ; le sinistre est maîtrisé avec 2 extincteurs. L'intervention des pompiers s'achève à 9h25 après contrôle de l'absence de point chaud avec une caméra thermique. Un dérèglement de l'automate qui gère l'alimentation des cellules (farine dirigée vers des capacités pleines) est à l'origine de l'épandage.</p>

N° ARIA : 37213
Survenu le : 17/10/2009
Pays : FRANCE / Département : 11 / Commune : PORT-LA-NOUVELLE
Activité : Fabrication de ciment
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Feu de silo de farines animales dans une cimenterie
<p>Dans une cimenterie soumise à autorisation, un feu se déclare vers 12 h dans un silo de 25 m de haut (capacité de 400 t), rempli de 140 t de farines animales. Un périmètre de sécurité est mis en place, la circulation est interrompue sur une route départementale. Les secours refroidissent la capacité avec 2 lances. Les employés inertent vers 15 h les farines animales avec une injection de ciment en poudre puis de dioxyde de carbone. L'exploitant vidange le silo et relève la température toutes les heures jusqu'au surlendemain. L'inspection des installations classées se rend sur place et subordonne à un nouvel arrêté les modifications concernant la maîtrise des risques sur le silo. L'utilisation du silo présentait des "anomalies" bien avant l'incident : détection d'odeurs dans l'atelier de farine et relevé de mesures de températures élevées le 24/09. Une température de 150 °C est également détectée le 25/09 sous la capacité de même qu'une fuite d'huile au niveau d'une vis d'extraction. Selon l'exploitant, les causes présumées de l'accident sont liées au véhicule acheminant les farines. L'ensemble routier n'est pas équipé d'un dispositif de refroidissement d'air pour le dépotage. Un problème mécanique sur un circuit hydraulique d'une vis d'extraction empêchant toute vidange du silo jusqu'à sa réparation aurait également contribué à l'événement. Par ailleurs, l'inertage au ciment pourrait avoir amené des inconvénients. En effet, le ciment est transporté à une température de 70 °C. Son utilisation pose également problème avec l'utilisation d'une rampe interne d'arrosage. A la suite de l'événement, l'exploitant prend plusieurs mesures, parmi lesquelles figurent : l'installation de sondes de température sur la conduite de dépotage ainsi qu'en périphérie et sous le silo, avec un système d'arrêt en cas de température élevée ; l'interdiction de livraison par des camions non équipés de refroidisseur d'air de dépotage ; la mise en place d'un système de vidange de secours et de rampe d'inertage au CO2 par le bas ; la modification du vérin de la vis d'extraction pour permettre son dépannage par l'extérieur. En complément l'exploitant contrôle l'état des structures du silo suite à leur échauffement. L'inspection demande également à l'industriel de démontrer l'efficacité de l'inertage au ciment et de son absence d'inconvénients.</p>

N° ARIA : 39821
Survenu le : 28/08/2007
Pays : FRANCE / Département : 37 / Commune : VILLIERS-AU-BOUIN
Activité : Fabrication de ciment
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Feu dans un silo de stockage de farines animales

Dans une cimenterie soumise à autorisation, un rondier perçoit vers 5h15 une forte odeur de brûlé provenant d'un silo métallique de farines animales. De la fumée se dégage d'un orifice de la rampe de soufflage située en bas du cône inférieur de la capacité. La température mesurée sur la partie conique du silo est comprise entre 45 et 60°C avec 2 points proches de 100 °C. L'exploitant injecte du CO2 par l'intermédiaire d'une buse de soufflage afin de circonscrire le feu.

N° ARIA : 40369

Survenu le : 31/05/2011

Pays : FRANCE / Département : 62 / Commune : DANNES

Activité : Fabrication de ciment

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu de silo de combustible.

Vers 5 h, un feu couvant se déclare dans un silo de 130 t rempli à moitié de farines animales dans une cimenterie soumise à autorisation. Une trentaine de pompiers effectue une reconnaissance par caméra thermique, démonte le bas de la trémie pour évacuer la farine vers l'extérieur. Le feu étant sous contrôle, aucune évacuation n'est nécessaire et la production n'est pas arrêtée. L'exploitant répare les fils électriques endommagés et redémarre le circuit pour voir si le silo continue de chauffer.

N° ARIA : 42004

Survenu le : 06/04/2012

Pays : FRANCE / Département : 56 / Commune : PLOERMEL

Activité : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu de pâtisserie industrielle

Dans une pâtisserie industrielle de 4 000 m² fabriquant des beignets, un feu, vers 16h50, sur une chaîne de production émet d'abondantes fumées. Les 17 employés présents sont évacués, puis les pompiers déploient 7 lances à eau dont 2 sur échelle. L'incendie est circonscrit à 22h20. Plusieurs reprises de feu ont lieu les jours suivants et les derniers foyers seront éteints le 11/04. Le maire s'est rendu sur place. Le sinistre a détruit l'usine dont les installations de réfrigération et congélation. Seuls subsistent 2 silos de farine, une cuve d'huile et une cuve d'azote liquide. Les 48 employés sont en chômage technique. L'usine avait déjà connu un incendie en 2010 (ARIA 38942). Les gendarmes effectuent une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.

N° ARIA : 43252

Survenu le : 09/01/2013

Pays : FRANCE / Département : 80 / Commune : ESTREES-DENIECOURT

Activité : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Renversement d'une citerne routière de farine et endommagement de silos dans une boulangerie industrielle

Dans une boulangerie industrielle, une citerne routière de 28 t de farine alimentaire sous pression se couche vers 16 h à la suite de la rupture de sa béquille de stabilisation. La citerne percute 3 silos de 56 t de farine chacun sans porter atteinte à leur intégrité. L'alimentation de la citerne, déformée par l'impact, est désactivée pour la mettre hors pression. Les énergies de l'installation sont également coupées et 25 employés sont mis en sécurité. Le transporteur fait acheminer des moyens de levage et de dépotage. La production est arrêtée pour 3 jours mais aucune mesure de chômage technique n'est prise.

N° ARIA : 43354

Survenu le : 31/01/2013

Pays : FRANCE / Département : 69 / Commune : CHATILLON

Activité : Fabrication de ciment

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Échauffement dans un silo de farines animales d'une cimenterie.

Un échauffement se produit dans un silo de farines animales d'une cimenterie. Les employés inertent la capacité au CO2 et arrosent l'extérieur puis vidangent le silo. L'exploitant informe l'inspection des IC. Un défaut de livraison au niveau d'un fournisseur de farines animales serait à l'origine de l'événement. Les farines livrées étaient trop chaudes. L'exploitant entreprend de mesurer dorénavant la température des farines lors de leur dépotage et refuse les livraisons du fournisseur au besoin. Les critères d'acceptation pour les farines animales sont renforcés en exigeant une température limite de livraison de 40 °C. La procédure d'inertage des silos est mise à jour. Des équipements complémentaires pour surveiller les températures sont également commandés.

N° ARIA : 43915

Survenu le : 14/06/2013

Pays : FRANCE / Département : 68 / Commune : ALTKIRCH

Activité : Fabrication de ciment

Conséquences : Humaine : 1 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Rejet de poussières de calcaire dans une cimenterie

Dans une cimenterie classée Seveso seuil haut, un opérateur en salle de contrôle s'aperçoit vers 20h30 que de la farine calcaire ne s'écoule pas correctement et reste bloquée dans un silo de 1 000 t. Deux opérateurs vont alors ouvrir une trappe de visite sur une aéroglissière (trémie pneumatique) au sein du silo. Lors de l'ouverture, un flot important de farine arrive au niveau de l'ouverture. Les opérateurs sont aveuglés par le nuage et sont retrouvés ensevelis dans un nuage de farine. L'exploitant alerte les pompiers et déclenche son POI. Les secours ferment la vanne guillotine implantée en amont de l'aérogliissière. Le volume de farine relarguée est estimé à 100 m³. Les pompiers et la gendarmerie sécurisent le site (silo fermé et clos, accès au site restreint). La vanne de sortie du bassin de confinement des eaux du site est fermée par mesure de sécurité. Les 2 opérateurs sont admis en observation à l'hôpital de Mulhouse vers 21 h. Après examens pulmonaires, ils regagnent leur domicile après 18 h d'hospitalisation. L'exploitant fait venir des prestataires externes le lendemain vers 8 h pour aspirer et balayer la farine. La surface souillée représente 150 m² au sol. La farine récupérée est stockée sous un chapiteau. L'exploitant érige un merlon de terre autour du tas de farine en vue d'en limiter la dispersion. La farine récupérée sera recyclée dans le procédé de fabrication du ciment. La zone au sol où s'était épanchée la farine est mouillée afin d'éviter la dispersion des poussières. Le réseau d'eaux pluviales est relié à un unique bassin de confinement. Après analyse de l'événement, l'exploitant indique qu'une mauvaise manipulation des salariés en serait l'origine.

N° ARIA : 46904

Survenu le : 19/07/2015

Pays : FRANCE / Département : 39 / Commune : VAUX-SUR-POLIGNY

Activité : Travail des grains

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Les fortes chaleurs et l'échauffement d'un moteur à l'origine de l'incendie

Vers 8 h, l'alarme incendie de la minoterie d'une usine de fabrication de farine se déclenche. D'épaisses fumées noires s'échappent du toit. Le directeur de l'établissement, prévenu par un voisin, appelle les secours. L'incendie est rapidement maîtrisé par les pompiers. Les eaux d'extinction sont confinées dans une rétention puis évacuées par une entreprise extérieure.

Le feu est parti d'une benne peseuse située en sous-sol, sous un silo. Le moteur de la benne aurait surchauffé en raison des fortes chaleurs puis enflammé des poussières.

A la suite de l'incendie, l'exploitant met en place un système de contrôle de température aux endroits jugés critiques en période de fortes chaleurs. Il dispense au personnel une formation sur le risque incendie.

N° ARIA : 47302
Survenu le : 23/10/2015
Pays : FRANCE / Département : 15 / Commune : CROS-DE-MONVERT
Activité : Préparation de produits à base de viande
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 1 / Matérielle : 0
Auto combustion dans un silo de farine animale
<p>Un dégagement de fumée est constaté sur un silo vers 16 h dans une fabrique de farines animales. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité. La température de la farine, à l'intérieur du silo, est de 145 °C. L'exploitant recommande l'injection de mousse afin de créer un bouchon étanche permettant d'étouffer la combustion. Malgré cela, les pompiers décident d'arroser l'intérieur et l'extérieur du silo. Constatant l'inefficacité de cette technique, les pompiers pompent l'eau sur le dessus du silo, puis procèdent à l'injection de mousse. Vers 20 h, la baisse de la température est constatée. Le dispositif est levé le lendemain vers 14 h.</p> <p>La cause de la combustion serait un échauffement de la farine dans le silo. Un allongement de la durée de stock, ainsi qu'une augmentation inhabituelle de la quantité présente expliquerait ce phénomène. L'exploitant met en cause le non-respect par son client du protocole d'enlèvement des farines prévu.</p>

N° ARIA : 47734
Survenu le : 29/02/2016
Pays : FRANCE / Département : 67 / Commune : STRASBOURG
Activité : Travail des grains
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Feu dans le système de séchage de farine d'une meunerie
<p>Dans une meunerie, vers 6 h, avant le démarrage des installations, les opérateurs constatent un départ de feu sur un filtre à manche. Le plancher avoisinant le filtre commence à se consumer. Ils ont été alertés par l'odeur de brûlé. Ils tentent d'éteindre l'incendie à l'aide d'extincteurs et appellent les pompiers. Le sinistre concerne un des trois filtres chauds dont la température de fonctionnement varie entre 160 et 170 °C. Le personnel est évacué. Les secours identifient plusieurs points chauds mais l'incendie ne se propage pas au silo de stockage. Le filtre est ouvert et vidangé. La farine présente est arrosée. Le filtre à manche et ses vannes de fonctionnement sont détruits. L'activité du site reprend l'après-midi exceptée l'activité "farine étuvée" qui est transférée sur un autre site.</p> <p>L'incendie serait dû à un auto-échauffement de farine encore présente pendant la période d'arrêt. La présence de farine résiduelle dans le filtre serait due, soit à un décolmatage dans le filtre après l'arrêt, soit à la création d'un bouchon de farine. Cette présence résiduelle de farine n'a pas été détectée. L'arrêt des ventilateurs de circulation de l'air en même temps que la vanne du circuit vapeur ne favorise pas le refroidissement rapide de l'installation lors de son arrêt. Ainsi la température élevée des parois de l'installation d'étuvage auraient initié l'échauffement de la farine restée bloquée dans l'installation.</p> <p>L'exploitant propose de mettre en place un décolmatage des filtres en fin de cycle, de mettre en place un système de détection de présence de vapeur dans les filtres et de modifier les rondes. L'exploitant prévoit également la mise en place d'une alarme en cas de dérives des mesures de températures. Par ailleurs, une procédure d'alerte et d'intervention est rédigée.</p>

N° ARIA : 47779
Survenu le : 11/03/2016
Pays : FRANCE / Département : 22 / Commune : LAMBALLE
Activité : Fabrication d'aliments pour animaux de ferme
Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0
Affaissement d'un silo de blé

Vers 22h30, l'exploitant d'une coopérative alerte les secours pour signaler un affaissement de silos de farine de blé. Les 4 silos, 3 de 50 t et 1 de 25 t, sont en équilibres et retenus par un convoyeur-élevateur à granules. L'établissement est fermé pour 3 semaines, 25 personnes sont en chômage technique.

N° ARIA : 49165

Survenu le : 07/09/2016

Pays : FRANCE / Département : 22 / Commune : LAMBALLE

Activité : Transformation et conservation de la viande de boucherie

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu de silo de matière organique dans un abattoir

Dans une entreprise agroalimentaire, un feu se déclare vers 7h10 dans un silo de 25 t de farines animales. Le système d'extinction automatique se déclenche. Les employés alertent les secours. Une trentaine de pompiers refroidit la capacité puis vidange la matière organique. L'intervention se termine vers 15h30. L'incendie proviendrait d'un feu couvant à l'intérieur de la cellule.

N° ARIA : 50281

Survenu le : 30/08/2017

Pays : SUISSE / Département : 0 / Commune : BALE (BASEL)

Activité : Entreposage et stockage

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 3 / Matérielle : 0

Incendie d'un silo de farine de soja

Vers 14h30, une explosion puis un feu se déclare sur un silo contenant 15 000 t de farine de soja dans un entrepôt portuaire. L'onde de choc de l'explosion est ressentie aux alentours. Une épaisse fumée noire est visible. Des mesures de qualité de l'air sont effectuées sans risque pour les populations aux alentours. 20 personnes situées dans 4 bâtiments voisins sont évacuées. Les pompiers interviennent avec le renfort des pompiers de France et d'Allemagne. Les dommages sont estimés à plusieurs millions de francs suisse. Une pelleteuse en feu serait à l'origine de l'incendie.

N° ARIA : 50843

Survenu le : 21/12/2017

Pays : FRANCE / Département : 67 / Commune : MARCKOLSHEIM

Activité : Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Incendie de silo de farine de maïs

Un feu est détecté vers 13h30 lors du chargement d'un camion vrac de farine de maïs dans un bâtiment attenant au silo de stockage. Un flash se produit lors de l'ouverture d'une trappe de visite du silo. Le feu se propage jusqu'au camion, enflammant sa bâche et provoquant l'ouverture des événements d'explosion du silo. Le silo de 500 m³ mesure 30 m de hauteur et contient 65 t de fibres de maïs, soit 23% de sa capacité de remplissage. Le silo est en fibre de verre avec un isolant en polyuréthane. Le POI est déclenché. L'unité est arrêtée et les utilités sont coupées. Les pompiers sont alertés vers 14 h. Les premières informations fournies par l'exploitant aux pompiers indiquent un feu de surface. Les pompiers décident de vidanger le silo et de le refroidir en même temps. A 20h45, après avoir évacué 4 t de matière, des braises apparaissent au niveau de la trappe de visite. Une nouvelle explosion se produit déclenchant un incendie généralisé du silo. Le silo brûle en même temps que la matière, comme une bougie et risque de s'effondrer. Les pompiers ont des difficultés puisque l'eau fait prendre en masse la farine. Après plusieurs tentatives pour éteindre le feu, les pompiers décident à 6h du matin, de laisser brûler. Vers 9 h le lendemain, une société spécialisée débute le démontage de la capacité et provoque une ré-inflammation de la matière. A 14h50, le silo est démonté et l'incendie éteint. Un ramassage mécanique des résidus de combustion sur 0,1 ha est réalisé. 60 t de déchets solides ont été générés. Le scénario n'avait pas été envisagé dans l'étude de danger.

N° ARIA : 51563

Survenu le : 14/05/2018

Pays : FRANCE / Département : 28 / Commune : MARCHEZAIS

Activité : Activités de soutien aux cultures

Conséquences : Humaine : 0 / Environnementale : 0 / Economique : 0 / Matérielle : 0

Feu de silo

Dans un silo vertical, un feu se déclare vers 7h30 dans une cellule de 100 m³ contenant 15 m³ de farine de lin. Le feu se propage par le haut aux cellules limitrophes. Les pompiers réalisent une trouée puis vidangent et éteignent la farine incandescente. Ils réalisent des tapis de mousse puis vidangent 4 autres cellules contenant du son, du colza, du soja et du blé dur. Une 6ème cellule contenant du son ne peut être vidangée en raison de la présence de produit ayant pris en masse et créant une voûte dans sa partie inférieure. Les pompiers la refroidissent toutes les 3 h. Une entreprise privée est mandatée pour utiliser des jets très haute pression pour évacuer petit à petit la matière. L'opération dure plusieurs semaines.